



unesco

# LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

Guide pour intégrer l'égalité des genres  
dans l'élaboration des politiques

Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2025  
ISBN 978-92-3-200357-7  
<http://doi.org/10.63813/QCSD2095>



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://www.unesco.org/fr/open-access/cc-sa>).

Les images marquées d'un astérisque (\*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : CULTURE FOR ALL: A toolkit for gender equality in policymaking.  
Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Auteurs : Anna Villarroya et Berta Ollé  
(Université de Barcelone)

Ce guide est le résultat d'une coopération entre la Division pour l'égalité des genres (Directrice : Begoña Lasagabaster) et le Secteur de la culture (Sous-Directeur général : Ernesto Ottone R.).

Équipe éditoriale dirigée par Danielle Cliche, avec la participation de Caroline Bordoni, Florisse Hendschel, Melika Medici (Division pour l'égalité des genres) ainsi que Yulia Cherdantseva, Emmanuelle Robert et Yiline Zhao (Secteur de la culture). Relectrices externes indépendantes : Hiroko Tsuboi-Friedman (Japon) et Unathi Lutshaba (Afrique du Sud). Relecteurs internes : Laura Nonn (Secteur de la culture) et Lázaro Rodríguez (Bureau de Santiago).

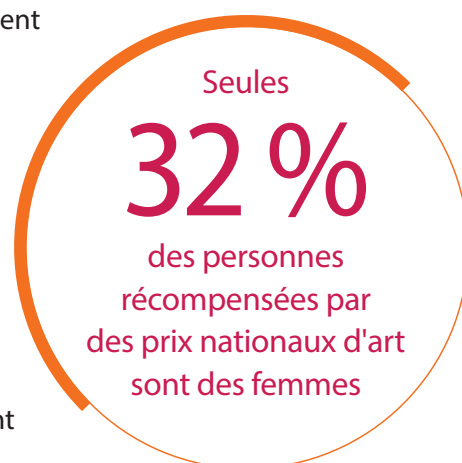
Illustration de couverture : © Sonia Navarro, Rojo, 2010.  
All rights reserved / Adagp, Paris, 2025.\*  
Conception graphique et couverture : Corinne Hayworth  
Impression : UNESCO.



## Faire des politiques culturelles un levier pour l'égalité des genres

La culture est aujourd'hui largement reconnue comme un bien public mondial. Cependant, une question essentielle demeure : est-elle un bien public pour toutes et tous ?

En dépit des progrès réalisés, des inégalités de genre significatives persistent dans les secteurs culturels et créatifs. Bien que les femmes constituent la majorité du corps étudiant dans les disciplines liées à la culture et occupent une part importante des emplois dans ces secteurs, elles continuent de faire face à de nombreux obstacles tout au long de leur parcours : accès et participation inégaux à la vie culturelle, sous-représentation aux postes de direction, visibilité et reconnaissance limitées, disparités salariales et de financement, sans oublier l'exposition au harcèlement et aux violences de genre. Avec moins d'un tiers des prix nationaux d'art et seulement un quart des postes de direction des sites du patrimoine mondial attribués à des femmes, les données ne laissent aucun doute : la reconnaissance et l'influence dans les secteurs culturels et créatifs demeurent inégalement répartis.



Une manière de combattre ces inégalités consiste à mieux intégrer l'égalité des genres dans les politiques culturelles, ce qui n'est pas encore une pratique généralisée. Ce guide, pionnier en la matière, propose des stratégies pratiques et efficaces pour faire progresser l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs. Il promeut une approche fondée sur les droits, affirmant que toutes les personnes ont le droit d'accéder à la vie culturelle, d'y participer et d'y contribuer. Grâce à des orientations étape par étape, des exemples de bonnes pratiques et des scénarios réels, il offre aux responsables politiques des outils pour impulser un changement significatif, mesurable et transformateur, pour toutes et tous.

# CULTURE

***La condition des femmes dans  
la culture et dans le monde  
nous concerne toutes et tous et  
exige notre engagement. Nous  
vivons dans un monde marqué par  
l'inégalité, quelle que soit notre  
origine sociale ou géographique.***

***Rossy de Palma***

*Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO  
pour la diversité culturelle*

# POUR TOUTES ET TOUS



**unesco**

# **LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS**

**Guide pour intégrer l'égalité des genres  
dans l'élaboration des politiques**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJECTIF ET PORTÉE DU GUIDE</b> . . . . .	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>POURQUOI L'ÉGALITÉ DES GENRES EST-ELLE IMPORTANTE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES ?</b> . . . . .	<b>11</b>
<b>3</b>	<b>ABORDER LA QUESTION DU GENRE DANS LES POLITIQUES ET LES MESURES CULTURELLES : DÉFINIR LE CADRE</b> . . . . .	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>PROCESSUS ET PRATIQUES CLÉS POUR DES POLITIQUES ET DES MESURES CULTURELLES INCLUSIVES</b> . . . . .	<b>21</b>
<b>5</b>	<b>INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES POLITIQUES ET LES MESURES CULTURELLES : UNE APPROCHE PAS À PAS</b> . . . . .	<b>25</b>
	1. CONCEPTION . . . . .	27
	2. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI . . . . .	40
	3. ÉVALUATION ET COMMUNICATION . . . . .	44
<b>6</b>	<b>APPEL À L'ACTION : PLACER L'ÉGALITÉ DES GENRES AU CŒUR DES POLITIQUES ET MESURES CULTURELLES</b> . . . . .	<b>47</b>
	<b>GUIDE POUR PASSER À L'ACTION</b> . . . . .	<b>49</b>
	<b>ANNEXE : Principaux concepts et définitions</b> . . . . .	<b>51</b>
	<b>Bibliographie</b> . . . . .	<b>54</b>

# 1

## OBJECTIF ET PORTÉE DU GUIDE

Face à l'accélération des défis mondiaux, ce guide plaide pour l'intégration de l'égalité des genres en tant que composante essentielle des politiques culturelles. Il souligne que **l'intégration et le ciblage de l'égalité des genres dans les politiques et les mesures culturelles sont non seulement conformes aux engagements internationaux pour le respect des droits humains fondamentaux, mais renforcent également le rôle transformateur de la culture – dans toutes ses dimensions – pour parvenir à un développement durable.**

Ce guide est conçu pour alimenter la réflexion et inspirer l'action politique à tous les niveaux. Au niveau mondial, il contribue aux efforts en cours dans le cadre de la *Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT*. Convoquée pour la première fois en 1982, MONDIACULT fait office de forum de référence pour le dialogue mondial sur les politiques culturelles. Sa dernière édition, tenue en 2022, a marqué une avancée majeure, les ministres de la Culture de 150 pays du monde entier ayant réaffirmé que la culture est un bien public mondial et s'étant engagés, entre autres, à garantir les droits culturels pour toutes et tous en tant que droits humains fondamentaux, ancrés dans les normes internationales. La déclaration ministérielle a notamment appelé à l'inclusion de la culture en tant qu'objectif distinct dans le programme mondial de développement post-2030.

**Promouvoir la culture en tant qu'objectif spécifique dans le programme mondial de développement est à présent une priorité majeure.** L'UNESCO intensifie ses activités de plaidoyer, de conseil politique et de renforcement des connaissances pour aider les pays à ancrer la culture en tant que composante intégrale du développement, conformément au *Pacte pour l'avenir de l'ONU*. À cet égard, l'UNESCO soutient activement l'intégration de la culture dans les cadres politiques nationaux et internationaux afin de s'assurer que le patrimoine, matériel et immatériel, les secteurs culturels et créatifs ainsi que les politiques et mesures culturelles dans leur ensemble servent de catalyseurs pour relever les défis mondiaux et façonner un avenir plus inclusif et pacifique.

**Si MONDIACULT 2022 a contribué à renforcer l'ambition mondiale d'intégrer la culture au développement durable, ses engagements en faveur de l'égalité des genres doivent aller plus loin.**

S'appuyant sur la dynamique amorcée en 2022, MONDIACULT 2025 constitue une occasion unique d'intégrer de manière explicite l'égalité des genres dans un éventuel futur objectif mondial sur la culture. Cela garantirait que l'égalité des genres soit non seulement un principe directeur, mais aussi une dimension stratégique, mesurable et transversale des politiques et mesures culturelles, renforçant ainsi l'impact pluridimensionnel de la culture dans la promotion d'un développement inclusif et fondé sur les droits.

Ce guide est conçu pour **aider un large éventail de parties prenantes** à traduire les engagements en matière d'égalité des genres en des politiques et des mesures culturelles porteuses de sens, dans toutes les dimensions de la culture et de la créativité, du patrimoine matériel et immatériel aux secteurs culturels et créatifs. Il offre des conseils pratiques :

- + **aux décideurs politiques au niveau national**, y compris aux ministères de la Culture, aux Conseils des arts et aux ministères chargés de l'Égalité des genres, de l'Éducation et du Développement social.
- + **aux organisations intergouvernementales** qui œuvrent au niveau régional pour aider les États membres à réaliser l'objectif de développement durable 5 (ODD 5) et les autres objectifs en matière d'égalité des genres au travers de la culture.
- + **aux gouvernements locaux et municipaux**, tels que les bureaux des affaires culturelles, les urbanistes et les conseils municipaux.
- + **aux institutions culturelles**, y compris, mais sans s'y limiter, les musées, les centres culturels, les bibliothèques et les sites du patrimoine.

En plus d'offrir des conseils étape par étape pour intégrer l'égalité des genres dans les politiques et mesures culturelles, ce guide sert également de ressource de plaidoyer et de renforcement des capacités pour les institutions culturelles, les organisations professionnelles des secteurs culturels et créatifs, les professionnels et praticiens de la culture, ainsi que pour les organisations de défense des droits des femmes, qui sont tous amenés à jouer un rôle crucial dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de mesures culturelles plus inclusives.

Le guide peut également servir de référence stratégique aux partenaires publics et privés des secteurs culturels et créatifs, en les aidant à aligner leurs stratégies de financement avec les priorités en matière d'égalité des genres.

En somme, ce guide est conçu pour **aider les décideurs politiques** :

- + **à intégrer les considérations liées au genre dans les politiques et les mesures culturelles nationales**, en veillant à ce qu'elles prennent en compte et fassent progresser l'égalité des genres.
- + **à intégrer les perspectives de genre dans les cadres politiques et les stratégies culturelles au niveau régional** afin de favoriser un développement culturel inclusif et équitable.
- + **à promouvoir l'élaboration de politiques culturelles locales qui tiennent compte de l'égalité des genres** en fournissant aux municipalités des outils et des conseils pour une planification et une programmation culturelles inclusives.
- + **à plaider en faveur de l'inclusion de la culture dans les politiques et les cadres régionaux, nationaux et locaux portant sur l'égalité des genres.**

# ÉGALITÉ DES GENRES

Priorités



## Comblent l'écart entre les genres dans les secteurs culturels et créatifs : réalités et défis actuels

**Malgré des décennies de plaidoyer et quelques avancées encourageantes, les inégalités de genre restent profondément ancrées dans les secteurs culturels et créatifs.**

La persistance des barrières structurelles, ainsi que la fracture et les risques numériques, limitent non seulement les droits et le potentiel de tous les individus, mais mine également la capacité de la culture à favoriser des sociétés inclusives et durables.

Les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de direction, de décision et à haute visibilité dans les industries et les secteurs culturels ainsi que dans les institutions culturelles et les organismes publics. Si elles sont souvent majoritaires dans des domaines tels que l'éducation culturelle et artistique, elles sont nettement sous-représentées dans les domaines liés aux technologies numériques. Globalement, les rares données disponibles indiquent que les femmes perçoivent des salaires plus bas que leurs homologues masculins pour réaliser le même travail et qu'elles accèdent à moins de subventions publiques consacrées à la culture.

En outre, les conditions de travail dans les secteurs culturels et créatifs sont souvent informelles et précaires, en particulier pour les travailleurs indépendants, les femmes étant affectées de manière disproportionnée par le travail basé sur des projets impliquant des horaires irréguliers, l'insécurité des revenus, un accès insuffisant à la protection et aux avantages sociaux et un soutien inadéquat face aux responsabilités familiales quand bien même ces responsabilités non rémunérées continuent de leur incomber en grande partie. Cette précarité va de pair avec des niveaux alarmants de violence de genre, y compris les abus physiques, psychologiques et sexuels, qui contribuent à créer des environnements de travail dangereux.

L'augmentation du harcèlement et de la violence en ligne incite également de nombreuses femmes artistes à s'autocensurer ou à se retirer des plateformes numériques. Dans certains contextes, des contraintes juridiques et sociales empêchent les femmes artistes de s'exprimer librement, ce qui conduit souvent à l'autocensure. Dans les situations de crise (qu'il s'agisse de conflits, de déplacements forcés ou de catastrophes climatiques), de nombreuses professionnelles de la culture ne bénéficient pas des protections et des ressources dont elles auraient besoin pour poursuivre leur travail. Dans ces contextes, l'expression artistique n'est pas seulement un droit, mais un acte de résistance et de résilience.

**Au cours des deux dernières décennies, des mesures importantes ont été prises pour relever ces défis.**

Les gouvernements et les institutions ont élaboré des politiques et des mesures visant à augmenter la participation des femmes dans la vie culturelle, à les promouvoir aux postes de direction dans les ministères et les institutions publiques, ainsi qu'à introduire l'égalité des genres dans les programmes de formation et de mentorat. Des efforts ont également été déployés pour intégrer l'égalité des genres dans les budgets et les évaluations culturels, lutter contre les stéréotypes de genre dans les contenus culturels et lutter contre le harcèlement sexuel et les violences de genre sur les lieux de travail. Des mesures visant à assurer un accès plus équitable aux subventions, prix et récompenses ont également été introduites.

**L'IA et les technologies numériques sont des outils essentiels pour sauvegarder le patrimoine culturel du Kenya et pour autonomiser les femmes artistes en leur offrant de nouvelles plateformes sur les marchés mondiaux.**

**S. E. Mme Ummi Bashir**

*Secrétaire principale du ministère du Genre, de la Culture, des Arts et du Patrimoine, Kenya*

**Malgré certains progrès, l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs reste pourtant inégale, fragmentée et souvent insuffisante.** Les récents changements dans le paysage politique et les réactions hostiles à l'égard de l'égalité des genres menacent les progrès réalisés à ce jour. En outre, de nombreuses politiques et mesures culturelles existantes se concentrent sur des interventions superficielles, comme des programmes ad hoc ou des campagnes de sensibilisation, sans s'attaquer aux racines structurelles de l'inégalité. L'absence généralisée de données ventilées par sexe constitue un obstacle majeur, qui entrave l'identification des lacunes et empêche un suivi et une évaluation efficaces. De plus, les politiques et les mesures culturelles font souvent abstraction de l'intersectionnalité et ne tiennent ainsi souvent pas compte de la manière dont les inégalités de genre interagissent avec l'origine ethnique, la classe sociale, l'âge, le handicap et le statut migratoire. L'absence d'une optique intersectionnelle crée des angles morts dans la conception et la mise en œuvre des politiques, ce qui renforce souvent les exclusions existantes. Les disparités économiques persistent, les écarts de rémunération et l'insécurité des revenus touchant les femmes de manière disproportionnée.

Ces inégalités structurelles sont encore renforcées par les risques et les défis posés par l'environnement numérique, en particulier avec l'avènement de l'intelligence artificielle (IA).

Les biais induits par les algorithmes, les effets de l'automatisation, les pratiques de modération des contenus, le contrôle d'accès aux plateformes et l'essor du contenu généré par l'IA menacent la visibilité, la reconnaissance en tant qu'auteur et la découvrabilité des œuvres réalisées par des femmes. Cela peut entraîner une réorganisation de l'emploi, ce qui pose des défis nouveaux et complexes aux décideurs politiques, compte tenu notamment de la rapidité des avancées technologiques.

Dans certaines parties du monde, les femmes n'ont pas le droit de créer et sont réduites au silence. Selon Freemuse, 60 % des plaintes déposées par des femmes artistes concernent le harcèlement, des menaces, l'enfermement et d'autres attaques graves, et les 40 % restant sont des cas de censure<sup>1</sup>. Les femmes artistes font également l'objet d'attaques liées à leur genre, ce qui met en évidence les intersections complexes entre égalité des genres, droits culturels et liberté artistique. Ces réalités soulignent la nécessité de poursuivre et de renforcer l'alignement entre la législation nationale en matière de culture et les cadres internationaux sur les droits humains. Les risques liés à l'inaction sont considérables. Sans des efforts systémiques soutenus pour démanteler ces inégalités enracinées, les secteurs culturels et créatifs perpétueront la discrimination existante, et l'intensifieront sans doute. Au lieu d'être un espace de créativité, d'émancipation, de résilience et d'inclusion, ces secteurs risquent de renforcer l'exclusion et la marginalisation.

**Les décideurs politiques ne devraient pas considérer l'égalité des genres comme une question exclusivement féminine, mais plutôt comme un droit humain fondamental et un impératif sociétal.** Faire progresser l'égalité des genres exige un engagement commun de tous les membres de la société. Cela inclut la participation active des hommes et des garçons en tant que défenseurs, alliés et décideurs. Les inégalités structurelles sont renforcées par des normes sociales et des dynamiques de pouvoir profondément ancrées qui affectent les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, des expressions de genre et/ou des caractéristiques sexuelles (OSIGEGCS) différentes.

Les modèles rigides de masculinité, par exemple, peuvent également nuire aux hommes en limitant leurs rôles, leurs comportements et leur expression émotionnelle et créative. La politique culturelle a un rôle unique à jouer pour remettre ces normes en question. **En promouvant des contenus inclusifs et des représentations diverses, les secteurs culturel et créatif peuvent contribuer à créer des sociétés plus équitables, plus respectueuses, plus prospères et plus justes, bénéficiant ainsi à toutes et tous.**

***Le véritable défi pour les gouvernements n'est pas seulement de préserver la créativité humaine, mais de veiller à ce que les artistes, et surtout les femmes artistes, puissent encore vivre de leur travail dans un monde dominé par l'IA.***

**S. E. Mme Nina Obuljen Koržinek**  
*Ministre de la Culture et des Médias, Croatie*

## **Orientations politiques vers l'égalité des genres dans la culture : des engagements partagés**

Les États membres ont fait preuve d'un engagement fort et évolutif pour faire progresser l'égalité des genres dans les secteurs culturel et créatif, à travers divers accords et actions internationaux (**Encadré 1a**), et en intégrant les considérations de genre dans les conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la culture. (**Encadré 1b**).

### ***Encadré 1a • Faire progresser l'égalité des genres à travers les accords et actions internationaux***

→ **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)**, qui définit à l'article 1 la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe... dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou dans tout autre domaine ».

→ **Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995)**, comprenant un chapitre spécifique sur les femmes et les médias, que l'UNESCO suit depuis lors.

→ UNESCO, **Notre diversité créatrice**, Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement (1995), qui a introduit pour la première fois un chapitre sur l'égalité des genres et la culture, avec des domaines de politique prioritaires spécifiques.

→ UNESCO, **Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (1998)** et sa **Déclaration et son Plan d'action de Stockholm**, qui ont appelé pour la première fois les gouvernements à adopter des cadres économiques et juridiques répondant aux défis particuliers rencontrés par les femmes dans le secteur culturel.

→ **Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement (IUCD) (2009)**, qui propose une approche et une méthodologie innovantes pour documenter le rôle multidimensionnel de la culture dans les processus de développement national, incluant des indicateurs de genre.

## Encadré 1b • Faire progresser l'égalité des genres grâce aux conventions et aux recommandations de l'UNESCO relatives à la culture

Les instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture visent à faire progresser l'égalité des genres, et notamment à :

- + **Assurer une participation et une représentation inclusives** en promouvant un engagement plus équilibré du point de vue du genre parmi les parties prenantes à tous les processus de prise de décision en matière de politique culturelle ;
- + **Aligner la politique culturelle nationale sur les objectifs mondiaux**, notamment sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ; et
- + **Mener des activités de suivi qui intègrent des indicateurs et des données ventilés par sexe** et contribuent aux dialogues et aux rapports mondiaux.

En particulier, les instruments normatifs suivants contiennent des engagements spécifiques en matière d'égalité des genres :

- **La Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** vise à assurer une participation équitable à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et promeut la participation inclusive des parties prenantes dans les processus décisionnels liés au patrimoine.
- **La Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique** vise à étendre l'accès aux programmes d'enseignement et de formation, en particulier aux femmes et aux filles, afin de favoriser une plus grande inclusivité et des opportunités équitables dans les secteurs culturel et créatif.
- **La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** vise à reconnaître le rôle du patrimoine culturel immatériel dans la formation des identités de genre et promeut les dialogues inclusifs qui reflètent les différentes perspectives de genre.
- **La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** vise à mettre en place des politiques et des mesures culturelles qui tiennent dûment compte des besoins des femmes qui créent, produisent et distribuent expressions culturelles diverses.
- **La Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste** vise à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes dans les secteurs de l'art et de la culture, ainsi qu'à assurer leur égalité d'accès à l'enseignement artistique et aux programmes de formation professionnelle.
- **La Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société** vise à favoriser le respect des droits humains et l'égalité des genres dans les musées et à travers eux.

À travers ce guide, **l'UNESCO appelle les États membres à entreprendre des actions concrètes qui traduisent les engagements mondiaux pour la culture en mesures et en politiques efficaces et mesurables qui promeuvent l'égalité de genre** non pas comme une question périphérique ou isolée, mais comme une priorité stratégique et transversale dans la gouvernance culturelle.

# 2

## POURQUOI L'ÉGALITÉ DES GENRES EST-ELLE IMPORTANTE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES ?

Malgré des progrès notables, les secteurs culturels et créatifs font encore face à des inégalités de genre systémiques et à des violences persistantes de genre.

Bien qu'elles soient généralement surreprésentées dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les domaines culturels tels que le journalisme, les sciences humaines, les langues et les arts, **les femmes restent largement sous-représentées dans des domaines clés**. Des données récentes indiquent que la représentation des femmes dans les industries créatives varie de manière considérable, avec une moyenne mondiale d'environ 38 %<sup>2</sup>. Elles sont encore sous-représentées dans des industries créatives clés (en particulier dans celles qui reposent sur les technologies à croissance rapide) aux postes de direction et sont le plus souvent confinées dans des rôles ou fonctions traditionnels. Par exemple, en 2024, les hommes représentaient plus de deux tiers des développeurs de jeux vidéo interrogés, contre 23 % de femmes<sup>3</sup>.

Dans le secteur de la musique, les femmes ne représentent que 13 % des chefs d'orchestre du top 100<sup>4</sup> et 30 % des interprètes dans les festivals de musique électronique<sup>5</sup>. Une tendance similaire est observée dans le secteur du cinéma, où une analyse des 60 principaux festivals internationaux réalisée en 2019 a révélé que les femmes ne recevaient que 33 % des prix dans les principales catégories. Seuls 24 % des prix de la meilleure réalisation et du meilleur scénario ont été attribués à des femmes artistes et à des productrices<sup>6</sup>, ce qui souligne les disparités persistantes entre les genres en termes de reconnaissance et de visibilité dans un large éventail d'industries créatives.

Dans l'ensemble, 32 % des personnes récompensées par des prix nationaux d'art sont des femmes<sup>7</sup>. Ces chiffres montrent que les stéréotypes de genre continuent de façonner les secteurs culturels et créatifs, d'influencer les rôles attribués aux femmes et ceux où elles sont attendues, mais aussi les opportunités qui leur sont offertes de faire progresser leur carrière et la valeur attribuée à leur travail. **Les femmes sont également exposées à un risque plus élevé de violence et de harcèlement (y compris les abus en ligne et hors ligne)**, des risques qui sont souvent aggravés par des discriminations croisées, telles que l'origine ethnique, la classe sociale, l'âge ou le handicap<sup>8</sup>. Ces disparités structurelles sont souvent laissées de côté ou reflétées de manière inadéquate dans les politiques et les mesures culturelles, les stratégies institutionnelles, les cadres de financement et les structures de gouvernance. Comblar ces disparités critiques doit être une priorité pour les décideurs politiques en charge des secteurs culturel et créatif.

**23% des développeurs de jeux vidéos**

**30% des interprètes dans les festivals de musique électronique**

**32% des personnes récompensées par des prix nationaux d'art**

SEULES SONT DES FEMMES

**Des valeurs et des principes fondamentaux communs relatifs à la culture et l'égalité des genres sont consacrées dans des cadres internationaux des droits humains.**

**L'égalité des genres est une composante fondamentale des droits humains, car elle garantit que tous les individus jouissent des mêmes droits, opportunités et protections,** tel que cela est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, et dans les deux Pactes internationaux de 1966. Comme tous les droits humains, les droits culturels sont universels, indivisibles et interdépendants. L'égalité des droits culturels requiert que les femmes et les filles aient les mêmes droits et opportunités d'accéder, de participer et de contribuer à tous les aspects de la vie culturelle. Il s'agit notamment de garantir les droits socio-économiques et la liberté artistique des femmes et de leur garantir un accès équitable aux fonctions liées à la production, à la diffusion et à la prise de décision dans le domaine culturel, ainsi que le droit de définir et d'interpréter le patrimoine culturel, c'est-à-dire de se prononcer sur les traditions, les valeurs ou les pratiques à conserver, réorienter, modifier ou rejeter<sup>9</sup>. Malgré certaines avancées, des disparités importantes subsistent : par exemple, les femmes n'occupent actuellement que 31 % des postes de direction dans le domaine des arts et gèrent 25 % des sites du patrimoine mondial<sup>10</sup>.

**La culture et l'égalité des genres sont étroitement liées, et leur relation joue un rôle crucial dans le façonnage de sociétés inclusives et équitables.** Lorsqu'elles sont abordées ensemble, la culture et l'égalité des genres peuvent se renforcer mutuellement. Ce lien se traduit par une société culturellement diversifiée qui apporte un large éventail de points de vue et d'expériences, ce qui peut enrichir les discussions autour des droits culturels et remettre en question les stéréotypes liés au genre. Les sociétés qui promeuvent des possibilités et des droits égaux tendent également à être plus inclusives, stables et résilientes.

Par exemple, donner aux femmes la possibilité de participer aux prises de décision de la communauté peut conduire à une gouvernance culturelle plus représentative et inclusive. L'égalité des genres n'est donc pas seulement un impératif en matière de droits humains, mais aussi un facteur clé de la cohésion sociale.

**L'égalité des genres pose également les bases d'une culture de la paix en réduisant la probabilité de conflit et en contribuant à des accords de paix et des processus de relèvement plus inclusifs et durables.** Les recherches montrent que les femmes jouent un rôle essentiel dans ces efforts, contribuant à la cohésion sociale et à la résilience à long terme. De la même manière, les artistes et les professionnels de la culture agissent en tant qu'agents du changement en façonnant des récits, en promouvant la réconciliation, en créant et en préservant les expressions et le patrimoine culturels et en encourageant la résilience communautaire<sup>11</sup>. Cependant, malgré leur potentiel, les femmes artistes et les professionnelles de la culture restent sous-représentées et marginalisées dans la réponse aux crises et le relèvement, ainsi que dans les processus de paix. Elles sont aussi confrontées à des difficultés spécifiques, comme un travail domestique non rémunéré plus important et la violence de genre, en ligne et hors ligne, qui sont trop rarement prises en compte. Outre les contributions directes des femmes artistes et des professionnelles de la culture, une approche plus inclusive est nécessaire afin de reconstruire les secteurs culturels et créatifs pendant et après les crises. Cela permettrait non seulement de ne pas renforcer les stéréotypes obsolètes, la discrimination et les inégalités, mais aussi de garantir la résilience et la durabilité de ces secteurs pour l'avenir. À l'heure actuelle, tant dans les situations de conflit, de déplacement ou de catastrophe climatique, les inégalités entre les genres continuent de restreindre le plein impact positif de la culture dans les contextes d'après-crise.

**Ne pas intégrer la dimension de genre constituerait une occasion manquée pour le développement économique et l'innovation dans les secteurs culturels et créatifs.**

**L'égalité des genres contribue de manière significative à la croissance économique en agrandissant le vivier de talents, en améliorant la productivité et en stimulant l'innovation.**

Une plus grande représentation des femmes se traduit par des effectifs plus diversifiés et la mise en commun de perspectives, de compétences et d'expériences qui stimulent la créativité et l'innovation, ce qui, en fin de compte, augmente la productivité globale. En effet, des études montrent que les écarts entre les genres dans les effectifs, y compris aux postes de direction, coûtent cher à l'économie mondiale. Combler cet écart pourrait stimuler l'économie de 7 % (soit 7 000 milliards de dollars des États-Unis) dans les pays de l'OCDE, avec des gains potentiellement encore plus importants dans les pays en développement<sup>12</sup>. Dans l'économie créative à croissance rapide, qui génère entre 0,5 % et 7,3 % du PIB et emploie entre 0,5 % et 12,5 % de la main-d'œuvre selon les pays, atteindre l'égalité des genres pourrait donc représenter un gain direct pour l'économie<sup>13</sup>.

**Les arguments en faveur de l'équilibre des genres au travail sont étayés par des données de plus en plus nombreuses.** Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les entreprises dotées d'une culture d'entreprise inclusive ainsi que de politiques et de mesures pour l'égalité des genres sont nettement plus susceptibles d'enregistrer de meilleurs résultats commerciaux, notamment une rentabilité accrue (63 % de plus), une capacité accrue à attirer et conserver les talents (60 %), plus de créativité et d'innovation (59 %) et une meilleure réputation (58 %). Un conseil d'administration paritaire stimule les performances globales de près de 20 %, ce qui vient confirmer que l'égalité des genres constitue à la fois une question de droits et un avantage stratégique<sup>14</sup>.

**Éliminer les disparités de genre dans le système de la propriété intellectuelle est une autre étape clé vers plus d'innovation et de créativité.**

Une étude menée par l'OMPI a révélé que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à utiliser ce système<sup>15</sup>. En conséquence, les femmes sont moins protégées et reconnues en tant que créatrices et innovatrices, ce qui réduit à son tour leur motivation à créer. Dans les secteurs culturels et créatifs, les droits d'auteur et les droits connexes constituent une source de revenus pour les artistes et les créateurs (par exemple, les redevances et les licences). Cependant, étant donné que ces droits s'acquiert automatiquement, il est plus difficile d'en assurer le suivi et de les quantifier. Comme le note l'OMPI, « toutes les informations disponibles témoignent du retard accusé par les femmes dans les industries de la création par rapport à leurs homologues masculins ».

**Compte tenu des exigences complexes en matière d'innovation au 21e siècle, la créativité, le leadership et les connaissances de plus de la moitié de la population ne peuvent plus être réprimées ou sous-estimées en raison du genre<sup>16</sup>.** Dans ce contexte, l'égalité des genres n'est pas seulement une question de justice envers les femmes : elle garantit que tous les individus ont une chance égale de contribuer par leurs talents, leurs idées et leurs points de vue. Lorsque les femmes et les hommes disposent des mêmes moyens et des mêmes opportunités, les sociétés deviennent plus prospères, plus inclusives et plus résilientes.

**contribue à la croissance économique**

L'ÉGALITÉ  
DES GENRES



## La culture occupe une position unique pour faire progresser l'égalité des genres dans les sociétés.

### **La culture forge les valeurs collectives, défie les stéréotypes, raconte des histoires inédites et amplifie une diversité de voix.**

Les expressions créatives, comme le théâtre, la musique, la littérature et le cinéma, permettent d'appréhender l'expérience humaine du point de vue de tous les individus, dans toute leur diversité<sup>17</sup>. Les événements culturels et les productions artistiques peuvent également sensibiliser aux inégalités entre les genres, contribuant ainsi à modifier les attitudes sociétales et à promouvoir une société plus inclusive. En promouvant la représentation des femmes et des hommes, des garçons et des filles dans toute leur diversité, la culture peut favoriser une compréhension plus inclusive et inciter les personnes à remettre en question les rôles genrés traditionnels, ouvrant ainsi la voie à une société plus juste et plus équitable<sup>18</sup>.

En outre, les pratiques du patrimoine vivant, telles que les traditions orales, les savoirs ou les rituels, façonnent les valeurs sociales et les comportements, y compris les normes de genre. Ces expressions peuvent renforcer ou défier les stéréotypes de genre. De la même façon, le patrimoine bâti et les sites culturels sont le reflet de la mémoire collective et des structures sociétales. En tant qu'héritages partagés, ils racontent l'histoire des communautés, mais excluent ou font souvent abstraction des rôles des femmes. Lorsque le patrimoine matériel et immatériel est abordé sous l'angle du genre, il devient un outil puissant pour promouvoir l'égalité des genres, souligner les contributions sous-représentées et remodeler les récits culturels.

Les politiques et les mesures culturelles doivent garantir que la préservation et l'interprétation du patrimoine font activement face aux préjugés de genre et favorisent une représentation inclusive, en tant qu'investissement pour l'avenir.

### **La culture et le genre sont deux concepts dynamiques, façonnés par l'évolution des normes, des récits et des pratiques.**

À mesure que les cultures se transforment, les normes de genre peuvent évoluer elles aussi, ouvrant la voie à plus de liberté, d'égalité et d'inclusion. Promouvoir la pleine participation des femmes dans la vie culturelle est essentiel pour remodeler ces normes et élargir les horizons de la démocratie et de l'imagination. Les secteurs culturels et créatifs jouent un rôle central dans cette transformation en amplifiant les voix sous-représentées, y compris celles des femmes de couleur, des personnes LGBTQ+ et des personnes issues de milieux socioéconomiques divers. Cette approche inclusive enrichit non seulement notre compréhension de l'expérience humaine, mais met également en lumière la manière dont les identités croisées (origine ethnique, classe sociale, genre, âge ou handicap) peuvent accentuer les inégalités.

# LA CULTURE

peut nourrir l'égalité des genres

**Promouvoir l'égalité des genres et rendre les secteurs culturels et créatifs forts et résilients sont des objectifs politiques qui se renforcent mutuellement.**

Comme souligné dans ce chapitre, la culture joue un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des genres en façonnant les valeurs, en remettant en question les normes et en amplifiant les voix dans toute leur diversité. Par ailleurs, l'égalité des genres est essentielle pour construire des écosystèmes culturels inclusifs, résilients et innovants. Comme le montre la **Figure 1**, cette relation réciproque crée de la valeur ajoutée à la fois pour les politiques culturelles et l'égalité de genre.

***Nous devons aller plus loin. Les politiques culturelles qui ne favorisent pas activement l'autonomisation des femmes et des filles risquent de renforcer les inégalités existantes et de limiter le pouvoir de transformation de la culture.***

**Ernesto Ottone R.**

*Sous-Directeur général pour la Culture, UNESCO*

**Figure 1 • Valeur ajoutée de l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques et mesures culturelles**

### **LA CULTURE A BESOIN DE L'ÉGALITÉ DES GENRES**

- + Pour défendre les droits humains et culturels
- + Pour renforcer la diversité culturelle
- + Pour agrandir le vivier de talents
- + Pour stimuler l'innovation et la croissance économique
- + Pour consolider la paix et renforcer la cohésion sociale
- + Pour renforcer la résilience et le relèvement en temps de crise
- + Pour clarifier et réinterpréter le patrimoine et les contenus créatifs

### **L'ÉGALITÉ DES GENRES A BESOIN DE LA CULTURE**

- + Pour remettre en question les normes sociales préjudiciables et les stéréotypes de genre
- + Pour sensibiliser et promouvoir la diversité des voix et des points de vue
- + Pour sensibiliser aux inégalités de genre et ses conséquences
- + Pour favoriser des sociétés équitables, inclusives, libres et participatives
- + Pour clarifier et réinterpréter le patrimoine dans une perspective de genre.

# 3

## ABORDER LA QUESTION DU GENRE DANS LES POLITIQUES ET LES MESURES CULTURELLES : DEFINIR LE CADRE

**Faire progresser l'égalité des genres dans les secteurs de la culture, de la création et du patrimoine exige un engagement politique audacieux ainsi qu'une approche stratégique et pluridimensionnelle.** L'intégration de considérations de genre dans les politiques culturelles doit aller au-delà des initiatives ponctuelles ou des gestes symboliques. Cela nécessite un cadre complet et cohérent qui traite les inégalités structurelles, les pratiques institutionnelles et les récits culturels qui façonnent les normes sociétales. Pour y parvenir, une volonté politique forte et un engagement institutionnel durable sont primordiaux. Cela inclut notamment d'allouer des ressources financières adéquates, de renforcer les capacités institutionnelles et de créer des mécanismes de responsabilisation afin de garantir un impact durable. Une vision à long terme, ancrée à tous les niveaux hiérarchiques, est tout aussi importante afin de s'assurer que l'égalité des genres n'est pas seulement intégrée aux politiques et aux mesures culturelles, mais aussi bien mise en œuvre, suivie et adaptée au fil du temps.

**Pour faire progresser l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs, les gouvernements peuvent adopter une double approche qui combine des actions ciblées sur le genre et des stratégies d'intégration du genre.**

Ces deux approches, bien que différentes par leur portée et leur application, se renforcent mutuellement et sont essentielles pour construire des écosystèmes culturels inclusifs et équitables.

**Les mesures ciblées sur le genre sont spécifiquement conçues pour faire progresser l'égalité des genres comme objectif principal.**

Elles peuvent prendre la forme de réformes politiques (par exemple, des quotas de genre obligatoires dans les institutions culturelles) ou d'initiatives (par exemple, des programmes visant à lever les barrières, telles que l'accès limité des femmes aux subventions, aux postes de direction ou à la reconnaissance artistique), et sont fondamentales pour corriger les déséquilibres historiques et veiller à ce que les femmes aient accès aux opportunités et aux ressources (**Encadré 2**). Si de telles actions ciblées sont essentielles pour lutter contre les inégalités systémiques qui touchent les femmes dans les secteurs culturels et créatifs, elles sont tout aussi essentielles pour soutenir les femmes qui se trouvent dans des contextes plus spécifiques, comme les femmes actives dans des domaines culturels informels, indépendants ou communautaires, qui ne sont souvent pas couverts par les politiques et les protections générales.

► **Des actions ciblées sur le genre**

► **Des stratégies d'intégration du genre**

UNE  
DOUBLE  
APPROCHE

## Encadré 2 • Mécanismes institutionnels visant à combattre le harcèlement basé sur le genre et les violences sexuelles dans le secteur culturel en République de Corée

Depuis 2018, le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme de la République de Corée a introduit une série de mesures institutionnelles visant à créer un environnement sûr et favorable pour les femmes artistes, afin de lutter contre la discrimination de genre dans le secteur des arts et de la culture.

**Tout d'abord**, cinq institutions relevant de ce ministère ont été chargées de signaler et d'apporter des conseils dans les cas de harcèlement et de violence sexuels, qui touchent de manière disproportionnée les femmes dans le domaine des arts. Ces organismes apportent un soutien aux artistes et aux prestataires culturels en luttant contre les pratiques nocives et en dispensant des formations de prévention, contribuant ainsi à un environnement de travail plus sûr et plus équitable. Cela témoigne de la reconnaissance de la nature genrée du harcèlement et de la nécessité d'interventions ciblées.

**Deuxièmement**, en 2021, le gouvernement a modifié la Loi sur la promotion des images animées et des produits vidéo afin d'imposer une formation obligatoire sur la prévention du harcèlement et de la violence sexuels avant les tournages. Cette modification législative est une réponse directe aux risques basés sur le genre dans l'industrie cinématographique, dans laquelle les structures hiérarchiques et les environnements de travail informels ont souvent favorisé les abus. L'amendement prévoit également la publication de rapports annuels et de recommandations afin de prévenir la violence sexuelle, renforçant ainsi la responsabilisation et la transparence dans un secteur où les femmes sont historiquement sous-représentées et particulièrement vulnérables.

**Enfin**, le ministère a mis en place un système de soutien complet afin de prévenir le harcèlement et les violences sexuels dans le domaine des arts et de la culture. Ce système inclut des sanctions, comme le retrait de l'aide publique aux auteurs de tels abus.

**Ces mesures sont explicitement conçues pour protéger les femmes et promouvoir l'égalité des genres, ce qui en fait un exemple clair de politique ciblée sur le genre dans la gouvernance culturelle.**

Source : République de Corée, 2022, *Rapport périodique quadriennal sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

***L'intégration des questions de genre va plus loin que des mesures ciblées sur le genre afin de veiller à ce que l'égalité des genres soit systématiquement intégrée dans les cadres politiques généraux.***

Par exemple, une loi générale sur le statut de l'artiste, applicable tant aux hommes qu'aux femmes, peut inclure des dispositions spécifiques visant à soutenir les femmes artistes, par exemple en ce qui concerne le congé maternité, sans que le genre soit le seul objectif de la loi. En d'autres termes, l'intégration des questions de genre implique l'intégration de considérations relatives à l'égalité des genres à chaque étape de l'élaboration de politiques, de la conception et de la budgétisation à la mise en œuvre et à l'évaluation, faisant ainsi de l'égalité des genres une préoccupation transversale et globale.

Cette approche garantit que les politiques, les mesures et les programmes culturels sont inclusifs et équitables, qu'ils tiennent compte des différents besoins des femmes et des hommes, contribuant ainsi à réduire les inégalités et à faire progresser l'égalité des genres. La réalisation d'une analyse de genre, l'utilisation d'un langage inclusif dans les documents politiques, la collecte de données ventilées par sexe et la garantie d'un accès égal aux ressources et aux opportunités culturelles constituent des éléments clés d'une stratégie d'intégration des questions de genre (**Encadré 3**).

### ***Encadré 3 • Intégration des questions de genre dans les secteurs culturels et créatifs du Malawi***

En 2024, le Département des Arts du ministère du Gouvernement local du Malawi a lancé une initiative triennale (2024-2026) visant à accroître la diversité et l'inclusion au sein des secteurs culturels et créatifs du pays.

Voulant aller plus loin que les programmes spécifiques au genre, le Département a décidé de mettre en œuvre une approche globale d'intégration des questions de genre afin de garantir que l'égalité des genres soit systématiquement intégrée dans tous les aspects de la conception, de la planification et de la mise en œuvre de sa politique culturelle.

L'une des principales caractéristiques de cette approche est sa conception institutionnelle, qui vise à ancrer l'égalité des genres dans les structures qui régissent la politique culturelle. Par exemple, le projet prévoit le déploiement de responsables chargés de l'égalité des genres pour suivre et contrôler l'intégration des questions de genre dans les différents programmes et initiatives.

En parallèle, l'initiative soutient l'examen et la révision des politiques et stratégies culturelles nationales afin de mieux refléter les objectifs et les engagements en matière d'égalité des genres.

***Ce cas illustre la manière dont l'égalité des genres peut être efficacement intégrée, non pas en la traitant comme une question isolée ou en élaborant une politique culturelle distincte pour les femmes, mais en l'inscrivant comme une priorité transversale à tous les niveaux de gouvernance, de planification et de communication au sein des secteurs culturels et créatifs.***

Source : UNESCO, 2024, *Projet Intégration de l'égalité des genres dans le secteur culturel et créatif du Malawi*, soutenu par le Fonds International pour la diversité culturelle de l'UNESCO.

En résumé, si les interventions ciblées sur le genre visent à répondre aux besoins spécifiques et aux disparités cruciales pour autonomiser les femmes, souvent via des actions positives, la législation ou des programmes spécifiques, les stratégies et processus d'intégration du genre visent une transformation systémique et l'égalité de traitement pour toutes et tous, dans toutes les politiques.

***L'intégration des questions de genre et les approches ciblées sur le genre sont complémentaires et toutes deux essentielles pour lutter contre les défis complexes auxquels les femmes sont confrontées dans les secteurs culturels et créatifs.***

Le Plan 2024-2026 de l'Espagne pour l'égalité dans la culture prévoit à la fois l'intégration du genre et des mesures ciblées sur le genre, reconnaissant leurs rôles distincts, mais complémentaires pour faire progresser l'égalité des genres dans le secteur culturel. Fondé sur les droits culturels, le Plan reconnaît que la transformation du secteur culturel nécessite un changement systémique et des interventions ciblées (**Encadré 4**).

C'est en combinant ces deux approches dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et mesures culturelles que l'on obtient les résultats les plus probants pour remédier aux causes profondes des inégalités de genre.

Pour être significatifs et transformateurs, les résultats doivent aller au-delà des améliorations superficielles et conduire à des changements systémiques profonds. Ces résultats défient et modifient les structures, les normes et les dynamiques de pouvoir sous-jacentes qui perpétuent les inégalités de genre dans les secteurs culturels et créatifs et au-delà, et veillent à ce que les progrès soient non seulement mesurables, mais aussi durables et inclusifs.

# ÉGALITÉ DE

# TRAITEMENT POUR

**Transformation systémique**

# TOUTES ET TOUS

## Encadré 4 • Combiner les stratégies d'intégration du genre et les actions ciblées sur le genre: le Plan 2024-2026 de l'Espagne pour l'égalité dans la culture

### INTÉGRATION DU GENRE DANS LE PLAN

L'intégration des questions de genre se reflète dans l'engagement du Plan à inclure une dimension de genre dans tous les domaines de la gouvernance, des institutions et de la conception des politiques dans le secteur de la culture. Cela comprend :

- ▶ **La conception et la mise en œuvre des politiques :** Le Plan établit l'égalité des genres en tant que pilier stratégique et structurel du ministère de la Culture, en veillant à ce que toutes les politiques culturelles soient élaborées et évaluées dans une optique d'égalité des genres.
- ▶ **Une approche participative multipartite :** Le Plan repose sur une véritable collaboration avec l'écosystème culturel allant au-delà des modèles traditionnels de consultation pour adopter une approche participative et multipartite.
- ▶ **La formation institutionnelle :** Le personnel du ministère est formé à l'égalité des genres intersectionnelle, renforçant ainsi les capacités institutionnelles à reconnaître et à lutter contre les inégalités de genre.
- ▶ **Des données et des preuves :** Le Plan renforce la collecte de données intersectionnelles et ventilées par sexe pour permettre des prises de décision fondées sur des données probantes.
- ▶ **Le suivi et l'évaluation :** Les résultats en matière d'égalité des genres sont suivis au moyen d'indicateurs clés de performance définis, d'un examen à mi-parcours (2025) et d'une évaluation finale (2026), sous la direction de l'*Observatorio de Igualdad de Género en la Cultura* (Observatoire de l'égalité de genre dans le domaine de la culture).

Ces mesures contribuent à garantir que l'égalité des genres est traitée comme une dimension transversale cruciale qui sous-tend tous les aspects de la gouvernance culturelle.

### MESURES CIBLÉES SUR LE GENRE DANS LE PLAN

Les mesures ciblées s'attaquent aux obstacles et aux inégalités spécifiques que rencontrent les femmes, et en particulier les femmes issues de groupes vulnérables, dans les secteurs culturels et créatifs. Ces mesures comprennent :

- ▶ **La réduction des disparités de genre et l'insécurité économique :** Actions visant à améliorer les conditions de travail et la stabilité économique des femmes dans les professions culturelles.
- ▶ **La visibilité et la reconnaissance :** Initiatives qui soulignent les contributions des femmes artistes, en particulier celles issues de groupes sous-représentés, notamment les femmes migrantes, issues de minorités et des communautés rurales.
- ▶ **Le combat contre les violences de genre :** Des programmes et des recommandations spécifiques sont élaborés afin de prévenir et combattre les violences de genre dans le domaine culturel.
- ▶ **Le soutien à la participation communautaire :** Le Plan encourage la création et la participation culturelles au niveau communautaire à travers une approche de genre intersectionnelle.

Ces interventions ciblées sont essentielles pour lutter contre les inégalités structurelles de longue date et faire en sorte que les femmes, en particulier celles qui sont confrontées à des formes multiples de discrimination, puissent participer pleinement à la vie culturelle et la façonner.

### POURQUOI UNE APPROCHE COMBINÉE EST-ELLE IMPORTANTE ?

En associant l'intégration des questions de genre à des mesures ciblées, le Plan assure une transformation structurelle et un soutien ciblé là où il est le plus nécessaire. Cette double stratégie reconnaît que, si l'inclusion systémique est vitale, il est également nécessaire de s'attaquer à des inégalités concrètes pour réaliser de réels progrès.

Lorsqu'elles sont combinées, ces approches se renforcent mutuellement : l'intégration construit des systèmes inclusifs, tandis que les mesures ciblées assurent un impact et une visibilité immédiats, ce qui contribue à un secteur culturel plus équitable et diversifié et est moteur de changements sociaux significatifs.

# 4

## PROCESSUS ET PRATIQUES CLÉS POUR DES POLITIQUES ET DES MESURES CULTURELLES INCLUSIVES

**Pour obtenir des résultats transformateurs et durables en matière d'égalité, les politiques et mesures culturelles doivent prendre en compte plusieurs pratiques transversales (Encadré 5) :**

- + Une **approche multipartite** implique la participation et la collaboration active de différents acteurs qui ont un intérêt direct dans l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs ou dont l'implication est essentielle pour une mise en œuvre efficace des politiques et des mesures en question, même s'ils ne sont pas directement liés aux secteurs culturels et créatifs. Les approches multipartites sont essentielles pour détecter et impliquer différents agents clés. Parmi ceux-ci se trouvent différents ministères dont les portefeuilles ont un impact direct sur les secteurs créatifs et culturels et l'égalité des genres (par exemple, le ministère de la Culture, le ministère des Affaires sociales, le ministère de l'Éducation, le ministère du Travail et de la Protection sociale ou le ministère pour l'Égalité de genre), qui contribuent à renforcer l'intégration de la culture dans le spectre plus large de la politique publique.
- + Ces agents incluent également des organisations de la société civile, comme les groupes de défense des droits des femmes, les associations professionnelles et les institutions culturelles, ainsi que des personnes telles que des défenseurs de l'égalité des genres, des artistes, des professionnels de la culture et des responsables communautaires. L'objectif est de les impliquer dans toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation<sup>19</sup>. Cette approche encourage la collaboration intersectorielle et réduit les efforts fragmentés ou isolés, ce qui favorise des politiques et des mesures culturelles plus cohérentes et durables<sup>20</sup>.
- + Impliquer un large éventail de parties prenantes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et mesures culturelles nécessite **des processus participatifs transparents**. Organiser des consultations tout au long du cycle d'élaboration des politiques permet de s'assurer que les interventions sont fondées sur des données probantes, qu'elles sont alignées sur les besoins des parties prenantes et qu'elles s'appuient sur les bonnes pratiques. La participation d'experts en égalité des genres aux consultations peut être particulièrement utile pour jeter les bases des processus participatifs, celle-ci permettant de s'assurer que les parties prenantes sont sensibilisées à l'égalité des genres et qu'elles en ont une compréhension commune. De tels processus conduisent à des solutions mieux adaptées et plus durables qui permettent d'aborder les questions d'égalité des genres de manière plus efficace.

**Impact**

**TRANSFORMATEUR**

+ Il est aussi important de refléter les préoccupations et suggestions des parties prenantes dans les objectifs des politiques, en particulier lorsque des disparités ou des inégalités de genre sont identifiés. À cette fin, il est recommandé de conserver une trace des consultations et d'informer les participants de la manière dont leur contribution sur les questions de genre a été prise en compte. En effet, cela permet d'instaurer la confiance, de renforcer la responsabilité des décideurs politiques et d'encourager une participation accrue à l'élaboration de politiques plus inclusives. Outre les consultations, les parties prenantes devraient être activement impliquées dans la prise de décision à chaque étape de l'élaboration des politiques. Prendre en compte différentes perspectives permet de s'attaquer aux facteurs structurels des inégalités de genre, tels que les normes sociales et les pratiques institutionnelles, tout en renforçant la capacité d'action des parties prenantes, la confiance dans leurs contributions et leur appropriation des processus comme des résultats. En définitive, les processus participatifs sont essentiels pour construire un soutien plus large et favoriser l'appropriation politique et collective.

+ **Les approches intersectionnelles**, qui soutiennent les artistes femmes et les professionnelles de la culture issues de milieux ethniques minoritaires, migrantes, de couleur, en situation de handicap, issues de communautés défavorisées ainsi que les individus LGBTIQ+ à toutes les étapes de leur carrière et à tous les âges<sup>21</sup>, contribuent à lever les obstacles systémiques et à accroître la diversité des voix.

**Les approches intersectionnelles dans les politiques et les mesures culturelles nous permettent de dépasser les compréhensions simplistes de l'identité et des inégalités et de créer des écosystèmes culturels plus inclusifs pour toutes et tous.**

+ **La participation équilibrée du point de vue du genre dans les prises de décision** garantit que les femmes et les hommes ont une voix égale dans l'élaboration des politiques et mesures culturelles, ce qui aboutit à des résultats qui reflètent les besoins, les intérêts, les visions et les expériences de toutes et tous. À cet égard, la Déclaration de Beijing, adoptée en 1995 à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et qui reste une référence internationale majeure pour faire progresser l'égalité des genres, stipule que « l'égalité dans la prise de décisions donnera aux femmes un poids qui seul permettra l'intégration d'une perspective égalitaire dans l'élaboration des politiques ». Pour sa part, le Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement, adopté à la Conférence intergouvernementale de 1998 sur les politiques culturelles pour le développement, souligne que, pour promouvoir la créativité et la participation à la vie culturelle, il est crucial de « reconnaître les réalisations des femmes dans le domaine de la culture et du développement, et assurer leur participation à la formulation et à la mise en œuvre des politiques culturelles à tous les niveaux ». En d'autres termes, sans une participation équilibrée, il est peu probable que l'égalité des genres soit véritablement intégrée dans les résultats politiques.

***Les politiques culturelles doivent respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, en reconnaissant pleinement les droits paritaires des femmes, leur liberté d'expression et en assurant leur accès aux postes de responsabilité.***

*Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement, Conférence internationale sur les politiques culturelles pour le développement (UNESCO, 1998)*

+ **La collecte périodique de données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe** est essentielle pour détecter les obstacles structurels et les préjugés dans les secteurs culturels et créatifs. De telles données soutiennent l'élaboration de politiques fondées sur des preuves en révélant les écarts et les tendances en matière de participation, d'accès aux ressources, de rémunération, de conditions de travail, de représentation et de leadership entre les hommes et les femmes dans tous les domaines culturels. Cela signifie qu'outre des données sur la participation des femmes à la vie culturelle, il est essentiel de recueillir des informations telles que le nombre et la proportion de subventions et de prix reçus par des femmes, les types de contrats occupés par les femmes et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, le nombre et la proportion de femmes dans les programmes de formation et les domaines culturels professionnels, la part de femmes dirigeantes ou le nombre de cas rapportés de violence de genre dans les secteurs culturels et créatifs. Les données ventilées par sexe mettent non seulement en évidence les inégalités mesurables, mais, lorsqu'elles sont assorties de données qualitatives telles que des témoignages, des études de cas et des récits personnels, elles permettent également de mieux comprendre les expériences vécues et les formes moins visibles de discrimination. Ces données qualitatives sont essentielles pour saisir les réalités complexes et intersectionnelles que des chiffres seuls ne peuvent refléter. Par exemple, en 2022-2023, le Centre national pour les arts et la culture de la Gambie a réalisé une étude nationale sur la condition des femmes artistes. Cette étude a été menée par une équipe de recensement majoritairement féminine qui a facilité la collecte de données liées au genre<sup>22</sup>. Les données ainsi obtenues ont permis d'identifier les défis spécifiques au contexte qui ont servi de base à l'élaboration d'actions politiques ciblées. La collecte régulière de données permet également le suivi des progrès, la responsabilisation, l'ajustement opportun des politiques, ce qui aide à adapter les politiques et les mesures culturelles aux différentes réalités des femmes et des hommes et favorise un écosystème culturel plus inclusif.

+ **L'utilisation d'un langage inclusif** à chaque étape est essentielle pour bâtir des politiques et des mesures culturelles équitables, efficaces et représentatives qui renforcent le pouvoir d'agir des femmes et des hommes. Le langage inclusif évite les stéréotypes et les expressions sexistes, en rendant le genre visible ou en le gommant selon le contexte<sup>23</sup>. Cela diffère du langage neutre qui omet toute référence au genre. En plus d'un langage inclusif, tous les supports de communication devraient présenter des images diverses et non stéréotypées pour promouvoir une représentation équitable et précise des femmes et des filles, des hommes et des garçons<sup>24</sup>. Enfin, il est important d'utiliser un langage clair et accessible et d'éviter le jargon technique pour s'assurer que la politique soit applicable à un large éventail de parties prenantes<sup>25</sup>. Suivant cette approche, le ministère du Chili pour la Culture, les Arts et le Patrimoine a publié en 2016 un guide sur le langage inclusif, lequel a été révisé en 2022. Ce guide est destiné aux fonctionnaires et est désormais obligatoire dans les procédures de passation de marchés<sup>26</sup>.

Les données  
rendent les  
inégalités  
mesurables

### **Encadré 5 • Le Festival du Film de Sarajevo : un exemple d'intégration de l'égalité des genres**

Le Festival du Film de Sarajevo constitue un excellent exemple de la manière dont l'égalité des genres peut être intégrée de manière significative dans la conception et la gouvernance d'un événement culturel.

En tant que signataire engagé de la **Charte 5050x2020** pour la parité des genres dans l'industrie du cinéma, le Festival du film de Sarajevo a, ces dernières années, systématiquement intégré une perspective de genre dans sa structure organisationnelle, sa programmation et ses partenariats stratégiques. Cet engagement implique la collecte et la publication de données ventilées par sexe sur les films admis et sélectionnés et la garantie de la parité des genres aux postes de direction et de décision du festival<sup>27</sup>. Ces mesures reflètent une approche proactive de la responsabilité et de la transparence institutionnelle dans la promotion de l'égalité des genres dans l'industrie du cinéma.

**Pour aller plus loin dans son engagement, en 2021, le festival a lancé le Prix spécial pour la promotion de l'égalité des genres dans les films<sup>28</sup>, renforçant ainsi son rôle en tant que plateforme pour une narration et une représentation inclusives.**

Plus récemment, en 2025, le festival s'est associé à UNIQA pour lancer le *Female Filmmakers Support Programme* (Programme de soutien aux réalisatrices) visant à soutenir les femmes dans le domaine du cinéma dans six pays d'Europe du Sud-Est<sup>29</sup>. Cette initiative reflète l'engagement du festival pour la collaboration régionale, le renforcement des capacités à long terme et une approche multipartite. En collaborant avec des partenaires en dehors des secteurs culturels et créatifs tels qu'UNIQA (une compagnie d'assurance), le festival promeut la collaboration intersectorielle, contribuant ainsi à des initiatives plus durables et plus inclusives.

# 5

## INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES POLITIQUES ET LES MESURES CULTURELLES

### UNE APPROCHE PAS À PAS

#### CONCEPTION

**ACTION 1.** Réaliser une analyse de genre

**ACTION 2.** Définir les impacts, les résultats et les actions attendus en matière d'égalité des genres dans les politiques et les mesures culturelles

**ACTION 3.** Établir un budget inclusif du point de vue du genre

**ACTION 4.** Définir des indicateurs de genre

#### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

**ACTION 1.** Veiller à ce que l'équipe de mise en œuvre dispose d'une expertise en matière d'égalité des genres

**ACTION 2.** Promouvoir l'inclusion et la sensibilisation parmi les bénéficiaires

**ACTION 3.** Établir des mécanismes de retour d'information inclusifs

#### ÉVALUATION ET COMMUNICATION

**ACTION 1.** Évaluer l'impact transformateur de la politique culturelle sur l'égalité des genres

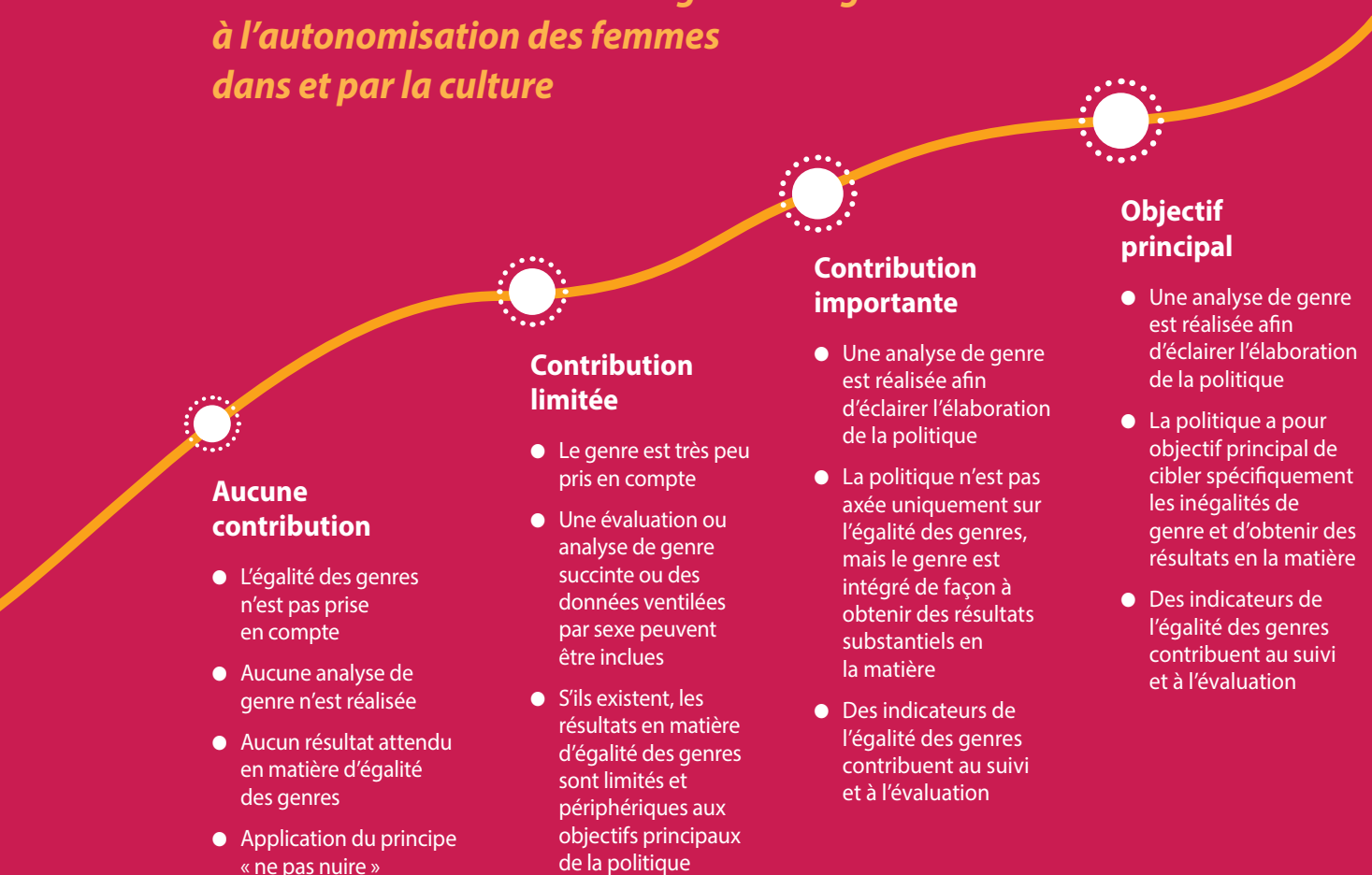
**ACTION 2.** Promouvoir le partage des connaissances pour reproduire les pratiques réussies

Reconnaissant que parvenir à l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs nécessite une approche structurée et délibérée à tous les stades du cycle politique, cette section propose des mesures concrètes pour guider les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et mesures culturelles qui s'attaquent aux inégalités de genre.

Chaque étape du cycle politique est décomposée en actions spécifiques afin de s'assurer que les considérations de genre sont non seulement incluses, mais qu'elles contribuent également de manière significative à des changements durables dans les secteurs culturels et créatifs, et dans la société en général. Afin d'étayer cette approche, la **Figure 2** présente quatre niveaux de contribution à l'égalité des genres dans les politiques et les mesures culturelles.

Figure 2 •

## Niveaux de contribution à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans et par la culture



Source : Adaptée de UNESCO, 2024, *Principes directeurs pour l'application des marqueurs pour l'égalité des genres* (GEM).

# CONCEPTION

## CONCEPTION

### ACTION 1

## Réaliser une analyse de genre

Cette phase initiale a pour objectif de réaliser une analyse détaillée du domaine et/ou du secteur ciblé par l'intervention, en tenant compte des réalités, des droits, des opportunités et des besoins spécifiques des femmes et des hommes. Cette approche aide à comprendre le contexte du point de vue du genre, prévient la discrimination de genre et soutient la conception de politiques et de mesures culturelles qui promeuvent activement l'égalité des genres (**Encadré 6a**). Pour procéder de manière efficace, il convient de commencer par :

- + **Recenser les études existantes** sur le genre dans les secteurs culturels et créatifs et **examiner le traitement de l'égalité des genres dans les politiques et les mesures existantes**, qui ont un impact sur le secteur culturel, tant au niveau national que local, en accordant une attention particulière à la manière dont ces mesures sont mises en œuvre dans la pratique.
- + **Identifier les mécanismes institutionnels existants** qui promeuvent l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs, y compris dans les organismes gouvernementaux pertinents, les cadres

La première étape pose les bases de l'élaboration de politiques et de mesures culturelles qui promeuvent efficacement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans et par la culture. À cette étape, il est essentiel de faire de l'égalité des genres une priorité lors de la définition des objectifs, de la conception des politiques et de la planification<sup>30</sup>.

Intégrer des impacts attendus, des objectifs et des indicateurs explicites en matière d'égalité des genres garantit non seulement que les questions d'égalité des genres soient prises en compte dès le départ, mais renforce également la responsabilisation quant aux progrès dans ce domaine<sup>31</sup>.

À ce stade, il est essentiel de reconnaître que la promotion de l'égalité des genres est une responsabilité partagée. Les politiques et les mesures culturelles devraient activement impliquer les hommes en tant que partenaires et agents du changement, en encourageant dès le départ leur implication dans la remise en question des stéréotypes liés au genre et dans la lutte contre les inégalités.

politiques et les groupes de coordination interministériels. En outre, il convient d'examiner le rôle des organisations de la société civile et des dirigeants communautaires dans le façonnage des normes de genre et la progression de l'égalité des genres dans les espaces culturels.

- + **Identifier les sous-secteurs ou les communautés** particulièrement exposés au risque d'exclusion ou de discrimination, y compris les femmes issues de minorités, venant des zones rurales, en situation de handicap, de différents groupes d'âge et celles touchées par des situations d'urgence.
- + **Rechercher les facteurs juridiques, sociaux et historiques**, ainsi que les cadres normatifs et institutionnels, qui influencent l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs. Cela permet de mettre au jour les barrières systémiques et les normes culturelles bien ancrées qui entretiennent les préjugés de genre. Cette recherche devrait tenir compte des multiples niveaux de gouvernance, y compris le contexte national, sous-national et local, pour permettre des réponses politiques plus ciblées et efficaces<sup>32</sup>. La **Figure 3** présente un cas fictif dans le secteur des musées afin d'illustrer comment les facteurs juridiques, sociaux et historiques peuvent s'entrecroiser pour façonner les dynamiques de genre.

- + Comprendre les besoins : Il s'agit d'identifier les besoins, priorités et opportunités propres à chaque genre afin de mieux adapter les interventions. L'analyse devrait examiner les barrières à la participation culturelle, la formation ainsi que l'impact des stéréotypes liés aux genres et les facteurs qui empêchent les femmes de contribuer et de participer pleinement à la vie culturelle<sup>33</sup>.

## Juridique

- + L'absence de lois encourageant spécifiquement la restitution de la mémoire historique et artistique des femmes, assurant la participation active des femmes dans le processus
- + Des lois de lutte contre la discrimination ciblent les pratiques d'embauche, mais les postes de direction restent très largement dominés par les hommes
- + Les mécanismes de signalement de la violence de genre n'offrent pas une protection réelle aux victimes, ce qui décourage leur utilisation

## Social

- + Les stéréotypes de genre influencent la façon dont les collections sont organisées et interprétées
- + Les femmes, en particulier celles qui ont des responsabilités familiales, sont confrontées à des disparités salariales et à des obstacles structurels à la promotion et à la mobilité professionnelle

## Historique

- + La représentation des genres dans les œuvres d'art véhicule des stéréotypes de genre
- + Les efforts visant à relancer et à mettre en valeur les contributions des femmes à l'art, à l'histoire et à la culture sont encore fragmentés et sous-financés
- + La présence de femmes artistes au sein des collections existantes et des campagnes d'acquisition reste très faible
- + Les femmes artistes, mécènes, collectionneuses et les personnalités culturelles sont souvent absentes des récits historiques présentés dans les musées

Figure 3 •  
**Exploration  
des facteurs  
juridiques,  
sociaux et  
historiques  
dans le secteur  
des musées**

## Encadré 6a • Checklist : Analyse de genre dans les secteurs culturels et créatifs

- + **Examen des politiques et mesures culturelles nationales et locales** relatives à l'égalité des genres ayant un impact sur les secteurs culturels et créatifs.
  - Existe-t-il des politiques et des mesures culturelles spécifiques en matière d'égalité des genres ?
  - De quelle manière ces politiques et ces mesures ont-elles été mises en œuvre et suivies ?
  
- + **Évaluation des engagements du pays à l'égard des normes mondiales en matière d'égalité des genres** (par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ou les dimensions de genre dans les instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture).
  - Ces normes internationales ont-elles été mises en œuvre dans les politiques et les mesures culturelles nationales ou locales ?
  - Existe-t-il des rapports ou des preuves documentées de leur impact sur les secteurs culturels et créatifs ?
  
- + **Recensement des principaux facteurs de changement promouvant l'égalité des genres** au sein des secteurs culturels et créatifs.
  - Quels sont les individus, groupes, mouvement ou réseaux qui défendent activement l'égalité des genres dans la culture ?
  - Quels changements ou impacts tangibles ces acteurs ont-ils obtenus jusqu'à présent ?
  - Que défendent-ils ? Quels sont les défis restants qu'ils ont identifiés sur le terrain ?
  
- + **Identification des principaux facteurs et opportunités** pour faire progresser l'égalité des genres au sein des secteurs culturels et créatifs.
  - Comment les femmes sont-elles sous-représentées ou désavantagées et quels sont les obstacles juridiques, économiques, sociaux ou autres auxquels elles sont confrontées ?
  - Existe-t-il des opportunités émergentes, telles que de nouveaux programmes de subvention, des initiatives politiques ou une attention accrue des médias, qui pourraient soutenir les progrès vers l'égalité des genres ? Quelles sont les mesures incitatives visant à promouvoir l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs ?
  
- + **Exploration des dynamiques de pouvoir informelles et les normes culturelles** qui façonnent les rôles de genre et la participation aux secteurs culturels et créatifs.
  - Qui exerce une influence sur la scène culturelle locale (par exemple, les commissaires d'exposition, les financeurs) ?
  - Existe-t-il des normes tacites, des stéréotypes ou des attentes culturelles qui affectent la visibilité, l'accès ou la participation ?

Source : Adapté de ONU Femmes, 2022, *UN Women Handbook on gender mainstreaming for gender equality results*.

### **Encadré 6b • Application de l'analyse de genre dans les secteurs culturels et créatifs : cas pratique**

Lancé en 2023 par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le projet suprarégional *Culture and Creative Industries (Industries culturelles et créatives)*, lequel vise à renforcer les opportunités d'emploi et de revenu pour les professionnels de la création dans six pays partenaires (Afrique du Sud, Irak, Jordanie, Kenya, Liban et Sénégal), a commandé une analyse de genre pour lutter contre les inégalités et renforcer l'environnement propice et l'écosystème des secteurs culturels et créatifs.

L'analyse de genre visait à lancer un dialogue constructif et orienter les activités du projet sur la base de données probantes. Elle s'est concentrée sur quatre sous-secteurs des industries culturelles et créatives (la mode, la musique, les nouveaux médias/l'animation et le design) dans les six pays partenaires du projet. En plus de mettre en évidence les défis propres à chaque sous-secteur, l'analyse explore les dimensions multiples du genre dans différents contextes de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient.

Cette étude s'est appuyée sur une analyse à trois niveaux basée sur des recherches documentaires, des entretiens avec les parties prenantes et des discussions de groupe. Elle examine les défis et opportunités auxquels les femmes sont confrontées dans la construction d'une carrière enrichissante et dans leurs projets entrepreneuriaux. Au premier niveau, elle a exploré la culture entrepreneuriale et créative dominante dans les six pays. Le deuxième niveau s'est concentré sur l'environnement des entreprises et des investissements, tandis que le troisième niveau s'est attardé sur les pratiques et les partenariats multipartites.

L'analyse de genre a mis en évidence les disparités dans la distribution des ressources, des opportunités, des contraintes et du pouvoir dans les secteurs culturels et créatifs. Elle sert de fondement à l'élaboration d'une feuille de route complète pour l'intégration des questions de genre dans toutes les étapes du cycle de conception du projet.

Source : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), 2023, *Cultural and Creative Industries Gender Study: Breaking Barriers, Driving Change: Unveiling Gender Dynamics in the Cultural and Creative Industries*.

**Décoder les dynamiques de pouvoir**

## ACTION 2

# Définir les impacts, les résultats et les actions attendus en matière d'égalité des genres dans les politiques et les mesures culturelles

Au cœur de la conception d'une politique ou d'une mesure culturelle se trouve la définition de résultats clairs et réalisables en matière d'égalité des genres, ainsi que les actions et processus nécessaires pour y parvenir. Cette étape est cruciale pour s'assurer que les considérations de genre ne sont pas seulement reconnues, mais aussi pleinement intégrées dans le processus de planification.

Plus précisément, un résultat en matière d'égalité des genres dans une politique ou une mesure culturelle devrait :

- + se concentrer sur **la lutte contre une barrière ou une inégalité de genre spécifique**.
- + être **simple, compréhensible** et clairement lié au contexte culturel.
- + être **orienté vers l'action**, c'est-à-dire pouvoir orienter des mesures, des initiatives ou des changements institutionnels concrets.

Pour illustrer ce à quoi peut ressembler un résultat en matière d'égalité des genres, l'**Encadré 7** présente plusieurs exemples qui peuvent être adaptés ou directement appliqués dans les mesures et politiques culturelles.

### *Encadré 7 • Exemples de résultats en matière d'égalité des genres dans une politique culturelle*

- ▶ **Représentation accrue des femmes créatrices** dans les programmes artistiques financés par des fonds publics en veillant à ce qu'au moins 40 % des subventions soient allouées à des projets menés par des femmes.
- ▶ **Égalité d'accès aux espaces et ressources culturels publics garantie** par l'examen et la révision des critères d'éligibilité susceptibles d'exclure involontairement les femmes.
- ▶ **Parité dans les organes de décision** promue en exigeant la parité dans la composition des comités en charge des politiques culturelles, les jurys de sélection et les conseils consultatifs.
- ▶ **Autonomisation économique des femmes dans les secteurs culturels et créatifs** soutenue par des programmes de formation ciblés, un soutien à l'entrepreneuriat et des audits sur l'égalité des rémunérations.
- ▶ **Politiques et mesures de tolérance zéro** contre le harcèlement et la discrimination de genre mises en œuvre dans tous les lieux de travail et institutions culturels.

En complément, et sur la base des résultats de l'analyse de genre, les décideurs politiques devraient également définir :

- + **Les impacts** : les changements transformateurs à long terme que la politique ou la mesure vise à obtenir. Ceux-ci reflètent les changements dans les structures, comportements et normes culturelles qui perpétuent les inégalités de genre.

**EXEMPLE**

Des secteurs culturels et créatifs plus prospères, diversifiés, équitables et inclusifs dans lesquels les femmes artistes et les professionnelles de la culture jouissent d'une visibilité, d'une sécurité et d'une reconnaissance égales.

- + **Les actions** : les étapes spécifiques et pratiques nécessaires pour parvenir aux résultats et aux impacts à long terme, tels qu'ils ont été définis.

**EXEMPLE**

Réviser les critères d'octroi des subventions afin d'éliminer tout langage et toute exigence discriminatoire.

Mettre sur pied des programmes de mentorat et de réseautage spécifiquement destinés aux femmes créatrices.

Dispenser une formation obligatoire sur les pratiques inclusives au personnel des institutions culturelles et des organismes de financement.

Les méthodologies, les bénéficiaires cibles, la portée et la période d'exécution doivent être clairement définis, en respectant toujours le principe d'égalité et de non-discrimination à l'égard des femmes. Ces éléments doivent être explicitement alignés sur les objectifs d'égalité des genres, en évitant les formulations vagues ou générales. En outre, les impacts et résultats attendus en matière d'égalité des genres doivent être réalistes, réalisables dans un délai défini et mesurables.

- ▶ **réalistes**
- ▶ **réalisables**
- ▶ **mesurables**

**RÉSULTATS**  
**IMPACTS**  
**ACTIONS**

**Pour soutenir la conception d'actions efficaces en matière d'égalité des genres dans le domaine de la culture, les décideurs politiques peuvent se référer à la typologie d'interventions non exhaustive suivante. Ces exemples doivent être contextualisés afin de refléter les réalités, les besoins et les dynamiques spécifiques à chaque contexte local ou national.**

## Cadres juridiques, institutionnels et politiques :

**+ Cadres juridiques et de lutte contre la discrimination :** Élaborer et renforcer les cadres juridiques et politiques qui promeuvent l'égalité des genres et préviennent la discrimination dans les secteurs culturels et créatifs, y compris dans les processus d'embauche, les pratiques en matière d'emploi et la participation culturelle. Cela inclut des protections solides contre la violence, le harcèlement et les préjugés de genre, en ligne et hors ligne. Par exemple, en 2022, le ministère de la Culture du Pérou a publié un *Guide pratique pour la prévention de la violence fondée sur le genre*<sup>34</sup>. Préparé avec l'aide du ministère de la Femme et des Populations vulnérables, ce guide fournit des outils et des recommandations pour prévenir et éliminer le harcèlement sexuel dans le monde de la musique, des arts du spectacle et des arts visuels.

**+ Mécanismes de protection et services de soutien :** Établir des systèmes de protection complets pour lutter contre toutes les formes de violences de genre dans les secteurs créatifs et culturels. Ceux-ci devraient inclure des protocoles de signalement clairs et confidentiels, des protections pour les lanceurs d'alerte, des services de soutien juridique et psychologique accessibles et des centres d'aide dédiés. La sécurité numérique devrait constituer un domaine d'intervention prioritaire, notamment en réponse aux menaces émergentes, telles que les contenus nuisibles générés par l'intelligence artificielle (par exemple, les « deepfakes »), qui ciblent les femmes de manière disproportionnée dans le contexte culturel.

Au-delà de la lutte explicite contre le harcèlement numérique, des environnements physiques et numériques sûrs et inclusifs dans lesquels les femmes peuvent s'exprimer sans crainte devraient être activement promus. Par exemple, le Canada a lancé l'initiative *Milieus de travail respectueux dans les arts*, qui fournit des outils, des ressources et des formations afin de prévenir le harcèlement et de créer des environnements plus sûrs et respectueux dans le secteur des arts et de la culture<sup>35</sup>.

**+ Soutien aux femmes artistes et professionnelles de la culture en danger dans les situations d'urgence :** Renforcer ou adapter les politiques et les lois afin de protéger la liberté et la sécurité des femmes artistes et des professionnelles de la culture. Fournir un soutien ciblé et concevoir des mécanismes adaptés pour assurer la protection des femmes artistes et la continuité de leur travail créatif en situation d'urgence, reconnaissant ainsi le rôle vital de la culture et des arts dans la résilience des communautés. Établir des couloirs sûrs pour l'exposition et la vente internationales de leur travail et offrir des bourses pour soutenir leurs efforts créatifs en exil. Des réseaux de soutien solides aux niveaux local, national et international sont essentiels, de même qu'une formation sensible au genre et aux traumatismes pour permettre aux organisations de mieux soutenir les femmes artistes dans les contextes de crise. En 2022, le Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO, en partenariat avec l'organisation Artists at Risk, a aidé 38 femmes artistes ukrainiennes, ainsi que les personnes à leur charge, à trouver une résidence artistique dans 27 institutions culturelles de 13 pays d'Europe, leur permettant ainsi de poursuivre leur travail créatif.

## Mesures et incitations économiques

- + **Dispositifs de financement, subventions et autres incitations :** Introduire des financements publics ciblés et des mécanismes financiers pour promouvoir l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs. Cela peut inclure des lignes de financement dédiées aux projets culturels menés par des femmes, un soutien financier pour les initiatives en faveur de l'égalité des genres dans la culture, ou l'inclusion de points bonus dans les évaluations des subventions pour les propositions qui démontrent une forte perspective de genre ou qui promeuvent l'équilibre des genres dans les effectifs, la direction ou le contenu culturel. Au Brésil, la procédure d'attribution des prix culturels *Cultura Viva - Sérgio Mamberti* a été revue pour accorder trois points supplémentaires aux femmes candidates, reconnaissant ainsi l'avantage historique des hommes dans l'accès à ces sources de financement. En conséquence, les femmes ont représenté 52 % des bénéficiaires<sup>36</sup>.
- + **Quotas :** Implémenter des quotas peut aider à assurer une distribution juste des ressources et promouvoir une représentation équitable dans les postes de direction et de prise de décision. Par exemple, les quotas peuvent permettre d'allouer un pourcentage minimum des subventions culturelles à des projets menés par des femmes. En 2019, l'Argentine a adopté une loi novatrice exigeant qu'au moins 30 % des artistes participants à des festivals de musique soient des femmes. Défendue par l'Institut national de la musique (INAMU), cette loi, qui est la première de ce genre en Amérique latine, a permis d'augmenter la visibilité des femmes et leurs opportunités dans l'industrie de la musique<sup>37</sup>.

## Renforcement des capacités et soutien professionnel

- + **Programmes de formation :** Élaborer et organiser des sessions de formation ciblées pour renforcer la sensibilisation, les compétences et la capacité institutionnelle à faire progresser l'égalité des genres à tous les niveaux, auprès des décideurs politiques, des institutions publiques, des professionnels de la culture, mais aussi des organisations de défense des droits des femmes, des acteurs du secteur privé et du personnel chargé de mettre en oeuvre les politiques culturelles. Ces programmes devraient couvrir une série de sujets, comme les préjugés inconscients, les pratiques inclusives et la conception de politiques avec une dimension de genre. Pour être efficaces, ces formations doivent être adaptées aux rôles spécifiques et aux contextes institutionnels et être dispensées par des experts qualifiés en matière de genre. Par exemple, le ministère de la Culture de la République tchèque offre une formation axée sur le genre à ses employés afin de renforcer la compréhension et l'intégration des questions de genre dans ses opérations<sup>38</sup>.
- + **Programmes de réseautage, de mentorat et de parrainage :** Établir des programmes de développement professionnel à long terme qui favorisent des liens significatifs entre les femmes artistes et les professionnelles de la culture, mettant en relation les talents émergents avec des praticiennes établies, des responsables institutionnelles, des bailleuses de fonds et des décideuses. Ces programmes favorisent l'acquisition de compétences, l'accès aux ressources et l'avancement de la carrière. Par exemple, en 2023, l'UNESCO a lancé un programme de mentorat pour les jeunes expertes africaines du patrimoine mondial, conformément à ses priorités globales que sont l'Afrique et l'égalité des genres. L'initiative a permis de former 50 expertes pour aider les États parties africains à mettre en oeuvre la Convention du patrimoine mondial, mais aussi pour les impliquer dans les missions de suivi réactif, de conseil et d'évaluation<sup>39</sup>.

## Représentation et sensibilisation

- + **Incitations à la visibilité :** Élaborer des prix, des campagnes de reconnaissance publique et d'autres mécanismes de visibilité afin de mettre en valeur le profil des femmes artistes et des professionnelles de la culture, et de souligner leurs contributions à la vie culturelle. Ces initiatives aident à faire évoluer les récits collectifs, à déconstruire les stéréotypes et à susciter une reconnaissance plus large de la part de la société. Par exemple, la campagne de 2019 de l'UNESCO intitulée *#WeAreYennenga* a mis en lumière les contributions des réalisatrices et productrices d'Afrique de l'Ouest tout en sensibilisant aux inégalités de genre et aux défis auxquels elles continuent d'être confrontées dans le secteur. La campagne a touché 3 millions d'internautes et a été amplifiée par une couverture médiatique internationale.
- + **Campagnes de sensibilisation :** Concevoir et mettre en œuvre des campagnes et des plateformes de communication stratégique qui reconnaissent les talents créatifs et les innovations des femmes. Ces efforts devraient viser à remettre en question les stéréotypes de genre, promouvoir les récits inclusifs et inciter différents publics à faire progresser l'égalité des genres dans la vie culturelle.

## Environnements culturels inclusifs

- + **Adaptation des infrastructures culturelles :** Modifier les institutions et les lieux culturels de façon à mieux soutenir la participation des femmes. Cela inclut des mesures pratiques, comme la mise à disposition de vestiaires et de toilettes séparés, des services de garde d'enfants sur place, des horaires flexibles, l'accessibilité physique et la création d'espaces sûrs et accueillants. Ces adaptations contribuent à lever les barrières structurelles et à favoriser une plus grande inclusion dans la vie culturelle, conformément à l'approche fondée sur les droits culturels. Dans le cadre du programme *Concilia* mis en place par le conseil municipal de Barcelone, six lieux culturels et événementiels offrent un service gratuit de garde d'enfants. L'initiative soutient les personnes ayant des enfants à charge et des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée, en leur offrant une participation plus large à la culture<sup>40</sup>.



### ACTION 3

## Établir un budget inclusif du point de vue du genre

Après avoir défini les impacts, les résultats et les actions en matière de genre, il est crucial de veiller à ce que des ressources financières de la politique culturelle soient allouées de manière équitable et transparente pour garantir leur efficacité.

Un budget inclusif garantit que le financement soutient de manière équitable les objectifs fixés au départ et contribue à réduire les inégalités de genres (**Encadré 8**). Pour commencer à mettre en œuvre un budget inclusif, les décideurs politiques peuvent suivre les étapes suivantes :

- + **Réviser et planifier le budget sous l'angle du genre** : Il convient d'examiner le budget à toutes les étapes (planification, mise en œuvre, évaluation) pour déterminer si les ressources sont allouées de manière équitable et soutiennent efficacement vos objectifs en matière d'égalité des genres. Cela implique d'analyser qui bénéficie actuellement du financement culturel, d'identifier les écarts ou déséquilibres et de procéder à des ajustements ciblés afin de mieux répondre aux besoins des femmes, comme identifiés dans l'analyse de genre. Par exemple, si un fonds national pour les résidences artistiques est principalement utilisé par des hommes dans les zones urbaines, les critères de financement pourraient être revus pour donner la priorité aux femmes artistes issues des zones urbaines, mais aussi des communautés rurales. Une bonne planification budgétaire devrait également veiller à ce que des ressources soient dès le départ allouées à l'évaluation de la politique.
- + **Suivre les progrès** : Il s'agit de suivre la manière dont les fonds sont alloués et utilisés sous l'angle du genre. Cela peut être intégré dans le suivi régulier de la politique culturelle ou réalisé à travers des révisions budgétaires spécifiques. Par exemple, vérifier si les subsides destinés à soutenir la participation des femmes aux programmes culturels ruraux ont été entièrement alloués (et si les bénéficiaires ciblées les ont effectivement touchés) peut contribuer à identifier les lacunes en matière de mise en œuvre et à apporter des ajustements aux futures stratégies de financement.

Veiller à allouer des ressources financières de manière équitable et transparente

# UN BUDGET SOU

## Encadré 8 • La budgétisation sensible au genre dans le secteur du cinéma en Autriche : un exemple concret

En 2021, le Conseil de supervision de l'Institut du film autrichien (ÖFI) a adopté une décision historique visant à promouvoir l'égalité des genres dans l'industrie du cinéma en s'engageant à la distribution équitable des fonds publics. Cet engagement a conduit à la mise en œuvre de deux mesures complémentaires visant à remédier aux déséquilibres structurels de genre dans le financement des projets.

La première mesure, connue sous le nom de *Gender Incentive (Incitation de genre)*, vise les professionnels de l'industrie du cinéma en offrant un financement supplémentaire aux productions qui embauchent plus de femmes. Cette incitation est destinée à encourager une plus grande participation des femmes à tous les niveaux de la production de films, en particulier à des postes où les femmes sont historiquement sous-représentées, tels que la réalisation, l'écriture de scénarios, la production et les départements techniques.

La deuxième mesure, plus systémique, est la *Gender Budgeting Strategy (Stratégie de budgétisation sensible au genre)*, qui se concentre sur la manière dont l'ÖFI alloue ses fonds. Avec cette Stratégie, l'Institut vise un objectif clair : atteindre progressivement l'équilibre des genres dans les décisions de financement approuvées. Plus précisément, l'objectif était d'assurer que d'ici 2024, le financement serait réparti de manière égale, c'est-à-dire à 50 %, avec une variation admissible de  $\pm 5$  %, entre les hommes et les femmes professionnels du cinéma.

Les progrès sont à la fois mesurables et encourageants. Selon le Rapport annuel de l'ÖFI pour 2024, l'objectif de parité approximative dans le financement de la production et du développement de projets a déjà été atteint en 2023. Ce résultat précoce souligne l'efficacité de la budgétisation sensible au genre en tant qu'outil politique pour favoriser l'égalité dans les secteurs culturels et créatifs.

Outre la distribution paritaire, l'approche de la budgétisation sensible au genre a eu des bénéfices plus larges. Elle a rendu l'allocation des fonds publics plus transparente et responsable, tandis que le suivi continu et les rapports annuels ont contribué à mettre en évidence les disparités de genre persistantes. Ces mécanismes permettent non seulement de suivre les progrès, mais aussi de responsabiliser les parties prenantes pour faire progresser l'égalité des genres.

Il est important de noter que la stratégie de l'ÖFI lie les décisions de financement à la parité dans les postes créatifs clés, tels que la réalisation et la production. Les sociétés de production ont ainsi été incitées à embaucher plus de femmes à des postes de direction et de création. Par exemple, en 2021, près de la moitié de tous les documentaires cinématographiques en Autriche ont été dirigés par des femmes, un changement notable dans un domaine traditionnellement dominé par les hommes.

L'expérience de l'Autriche montre comment des politiques et des mesures financières ciblées peuvent entraîner des changements importants lorsqu'elles sont associées à des objectifs clairs et à des mécanismes de responsabilisation. Le modèle de budgétisation sensible au genre de l'ÖFI offre un cadre reproductible pour d'autres institutions culturelles cherchant à aligner leurs pratiques de financement sur des engagements plus larges en faveur de l'égalité des genres.

Source : Institut du film autrichien, 2024, *Third Austrian Film Gender Report*.

## ACTION 4

### Définir des indicateurs de genre

Afin de s'assurer que les politiques et les mesures culturelles contribuent de manière significative à l'égalité des genres, il est essentiel de définir d'emblée des indicateurs qui tiennent compte des questions de genre. Ces indicateurs permettent de vérifier si les actions produisent des résultats tangibles et soulignent les domaines où des ajustements pourraient être nécessaires pour en améliorer l'impact.

En ce sens, les parties prenantes peuvent commencer par :

- + **Revoir les sources de données existantes**, telles que les recensements nationaux et les enquêtes culturelles, afin d'identifier les informations qui peuvent être ventilées par sexe.
- + **Collaborer avec les bureaux nationaux de statistiques** pour améliorer la collecte de données et identifier les domaines dans lesquels les données ventilées par sexe font défaut ou pourraient être améliorées. Les outils de l'UNESCO, tels que le *Cadre pour les statistiques culturelles de 2025* et les *Indicateurs Culture|2030*, peuvent aider à orienter cet exercice et soutenir les initiatives nationales.
- + **Associer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs**, notamment des entretiens et des groupes de discussion, pour saisir les expériences vécues et les informations que les données numériques à elles seules ne peuvent pas révéler.
- + **Utiliser des indicateurs indirects** lorsque les données directes ne sont pas disponibles. Par exemple, si les données sur la participation des femmes sont limitées, des mesures alternatives telles que la proportion de femmes candidates à des appels à financement ou à des programmes culturels, peuvent fournir des indications précieuses.

# INDICATEURS

## Évaluer l'efficacité d'une politique ou d'une mesure culturelle

Pour évaluer de manière exhaustive l'efficacité d'une politique ou d'une mesure culturelle, trois types d'indicateurs peuvent être envisagés (Figure 4)<sup>41</sup> :

1. **Les indicateurs d'impact** mesurent les effets à long terme de la politique pour parvenir à l'égalité des genres. Citons, par exemple, l'évolution des normes sociétales ou l'évolution des attitudes du public envers l'inclusivité dans les secteurs culturels et créatifs.
2. **Les indicateurs de résultat** se concentrent sur les résultats intermédiaires directement attribués à la mise en œuvre de la politique. Citons, par exemple, le nombre de femmes qui accèdent à des subventions culturelles, une représentation accrue dans la programmation artistique ou l'adoption de pratiques inclusives au sein des institutions culturelles.

3. **Les indicateurs de processus** se concentrent sur les mesures prises pour parvenir aux résultats souhaités et permettent de suivre si les processus prévus sont bien exécutés. Ces indicateurs fournissent des informations opportunes sur l'efficacité, la qualité et la portée des interventions, ce qui permet aux décideurs politiques d'ajuster les stratégies et de garantir une mise en œuvre efficace. Citons, par exemple, le nombre d'ateliers organisés sur la sensibilisation au genre et à l'inclusion, la création de mécanismes de signalement sûrs en cas de discrimination fondée sur le genre, ou la mise en place de quotas de femmes aux postes de décision dans le cadre de la politique ou mesure.

**Figure 4 . Les indicateurs de genre dans les politiques et les mesures culturelles**

#### INDICATEURS D'IMPACT

- Part de femmes à des postes de direction au sein des institutions culturelles (p. ex. directrices, membres du conseil d'administration, cheffes de département).
- Réduction des écarts salariaux et de pension entre les genres dans le secteur de la culture.
- Évaluation des médias et des productions culturelles en ce qui concerne les préjugés et les stéréotypes de genre, avec pour objectif des représentations plus équilibrées et plus diversifiées.
- Augmentation du pourcentage de fréquentation et de participation des femmes aux événements et programmes culturels au fil du temps.
- Hausse de la proportion de femmes gérant des sites du patrimoine, y compris des musées, des archives et des sites culturels.

#### INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Ratio femmes/hommes employés dans différents secteurs culturels, y compris les arts, le patrimoine et les médias, par fonction et type d'emploi.
- Nombre d'institutions culturelles ayant adopté des politiques d'égalité des genres, comme des horaires de travail flexibles, des mesures antidiscriminatoires ou des dispositions en matière de congé parental.
- Pourcentage de bourses et financement culturels alloués à des projets dirigés par des femmes ou axés sur les expériences et les perspectives des femmes.
- Proportion de femmes représentées dans les programmes culturels, comme les programmes d'expositions, les listes de festivals, les listes de publications ou les productions de film.

#### INDICATEURS DE PROCESSUS

- Nombre d'ateliers, d'expositions ou de performances spécialement axés sur les questions de genre ou mettant en lumière les contributions des femmes à la culture.
- Nombre de sessions de formation destinées au personnel du secteur culturel sur la sensibilisation au genre, l'inclusivité et les préjugés inconscients.
- Nombre de programmes de formation et de mentorat ciblant les professionnelles dans les domaines culturels où elles sont sous-représentées (p. ex. la direction de films, l'ingénierie du son, la gestion culturelle).
- Nombre d'infrastructures culturelles adaptées (p. ex. horaires flexibles, service de garde d'enfants, lieux accessibles) pour assurer la participation pleine et entière des femmes et des personnes de genre divers dans la vie culturelle.

## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La phase de mise en œuvre d'une politique culturelle constitue un moment critique où les engagements théoriques en faveur de l'égalité des genres sont traduits en actions concrètes et en résultats mesurables. Afin de garantir une intégration efficace des questions de genre au cours de cette phase, les actions suivantes s'avèrent essentielles.

### ACTION 1

## Veiller à ce que l'équipe de mise en œuvre dispose d'une expertise en matière d'égalité des genres

Le succès d'une politique à faire progresser l'égalité des genres dépend en grande partie de la compréhension qu'a l'équipe de mise en œuvre de la manière dont les disparités de genres façonnent la participation et les résultats dans les secteurs culturels et créatifs<sup>42</sup>.

Bien qu'il soit essentiel d'inclure des spécialistes du genre comme membres permanents de l'équipe afin qu'ils apportent leurs expertise, la promotion de l'égalité des genres doit être une responsabilité partagée. Elle doit faire partie intégrante de tous les rôles et fonctions, et ne pas être considérée comme la seule responsabilité des experts de genre.

**Les principales étapes de la mise en œuvre sont les suivantes :**

- + **Embaucher ou collaborer avec des spécialistes de l'égalité des genres.** Lorsque l'embauche n'est pas possible, les décideurs politiques peuvent adopter des stratégies alternatives pour renforcer l'intégration des questions de genre dans la politique culturelle. Il peut s'agir de collaborer avec d'autres départements ministériels ou des agences nationales pour l'égalité des genres en vue de bénéficier de conseils d'experts et de partager les ressources. L'implication de partenaires de la coopération internationale peut également fournir de précieuses orientations, en s'appuyant sur les expériences et les bonnes pratiques acquises à l'échelle mondiale. En outre, promouvoir l'apprentissage mutuel avec des pays qui ont réussi à intégrer l'égalité des genres dans leurs politiques et leurs mesures culturelles peut soutenir le renforcement des capacités et éclairer les approches spécifiques au contexte.

# MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

## ACTION 2

### Promouvoir l'inclusion et la sensibilisation parmi les bénéficiaires



- + **Organiser des sessions de formation initiale et continue** en s'appuyant sur des ressources propres ou des ressources élaborées par des acteurs spécialisés (organisations internationales, institutions chargées de l'égalité des genres, organisations culturelles professionnelles, organisations de défense des droits des femmes, etc.) pour tous les membres de l'équipe de mise en œuvre afin de renforcer leur compréhension de l'égalité des genres, des préjugés de genre et de l'intersectionnalité et qu'ils s'approprient la thématique. En parallèle, les formations devraient s'attaquer de manière proactive aux résistances potentielles face à l'égalité des genres, en donnant la priorité à des stratégies adaptées et contextuelles s'appuyant sur des experts de genre locaux et sur des guides et des ressources conçus pour lever les barrières au changement structurel. Encourager l'apprentissage entre pairs et identifier les « champions » locaux reconnus peut renforcer ces efforts et pérenniser l'engagement.
- + **Encourager la formation de communautés de pratique en interne** pour favoriser le partage continu des connaissances et le soutien mutuel parmi le personnel et les partenaires durant la phase de mise en œuvre de la politique ou de la mesure. Différentes modalités peuvent être envisagées, telles que des formations de formateurs, des programmes d'échange entre pairs ou des plateformes de partage des connaissances.

À ce stade, il est essentiel de garantir la diversité des bénéficiaires en incluant activement des femmes présentant des vulnérabilités croisées, telles que celles liées à l'origine ethnique, à l'âge ou au handicap<sup>43</sup>. Adapter les mesures aux besoins et aux attentes culturels spécifiques permet de s'assurer que les initiatives atteignent équitablement tous les bénéficiaires visés, ce qui contribue à des secteurs culturels et créatifs plus inclusifs.

**Lever les barrières à la participation constitue une étape clé pour faire progresser l'égalité des genres.**

Cela implique notamment de s'adapter à la ou aux langues préférées des participants, d'ajuster l'horaire, le lieu et le format des événements, ainsi que de fournir des services de soutien essentiels (tels que la garde d'enfants, le transport et des installations accessibles dotées des équipements appropriés et d'une connectivité Internet) et d'autres mesures visant à réduire les inégalités économiques (par exemple, la réduction du prix d'entrée) tant pour le public que pour les professionnels de la culture.

Durant la phase de mise en œuvre, les activités de sensibilisation et de communication doivent être organisées dans le cadre des interactions avec les bénéficiaires. Celles-ci visent à assurer que les efforts de promotion de l'égalité des genres sont non seulement soutenus, mais aussi largement compris et acceptés. Il est essentiel de lutter activement contre les idées reçues, les stéréotypes et les résistances qui peuvent entraver la mise en œuvre de la politique ou de la mesure culturelle, créant ainsi un environnement plus propice à une adoption réussie.

### ACTION 3

## Établir des mécanismes de retour d'information inclusifs

Afin de veiller à ce que les politiques et mesures culturelles restent alignées sur les objectifs en matière d'égalité des genres, il est essentiel d'évaluer régulièrement leurs progrès et de recueillir l'avis de toutes les parties prenantes. Pour ce faire, des mécanismes de retour d'information inclusifs et des audits périodiques sur l'égalité des genres peuvent être mis en place (**Encadré 9**). Les principales étapes pratiques sont les suivantes :<sup>44</sup>

- + **Être à l'écoute de toutes et tous** en mettant en place des mécanismes de retour d'information inclusifs. Cela implique de créer des canaux de communication accessibles (par exemple, des consultations communautaires, des enquêtes en ligne ou des plateformes multilingues) qui tiennent compte des différents besoins et contextes. Ces mécanismes doivent être conçus pour promouvoir la participation inclusive, renforcer la représentation et soutenir le dialogue continu entre les décideurs politiques et les acteurs culturels.
- + **Suivre les progrès** en menant régulièrement des audits de genre afin de vérifier si la politique réduit effectivement les inégalités de genre et entraîne des pratiques et des résultats qui promeuvent l'égalité des genres. Ces audits doivent se fonder sur des bases de référence claires, des indicateurs quantitatifs mesurables (tels que les taux de participation, la représentation parmi les dirigeants ou l'allocation des financements), des mesures qualitatives (y compris les expériences personnelles et les perceptions des parties prenantes) et des objectifs clairs à atteindre par rapport aux résultats en matière d'égalité des genres prévus dans la politique ou la mesure.
- + **Partager les résultats** en garantissant des rapports publics réguliers et transparents sur la mise en œuvre des politiques et des mesures culturelles, y compris sur la manière dont les fonds ont été utilisés et sur les progrès accomplis. Ces rapports devraient indiquer clairement si les objectifs en matière de genre ont été atteints, identifier les écarts ou retards existants et souligner les principaux enseignements tirés. Partager ces informations renforce non seulement la responsabilisation, mais soutient également une amélioration continue et peut inspirer d'autres institutions et pays à adopter des approches similaires en matière d'égalité des genres.
- + **Apporter des améliorations grâce à des boucles de retour d'information** en utilisant les résultats des audits et les commentaires des parties prenantes pour revoir les plans de mise en œuvre. Ce processus doit aller plus loin que la simple identification des problèmes pour définir clairement les actions correctives et favoriser l'amélioration continue.

***Les femmes sont essentielles à la préservation de notre culture nomade. Pourtant, l'enquête a révélé qu'elles occupent principalement des fonctions de services, et non des postes de direction. Ce constat nous a amenés à créer des mécanismes pour les autonomiser.***

**S. E. Mme Chinbat Nomin**

*Ministre de la Culture, des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse, Mongolie*

### **Encadré 9 • Étude de cas fictive illustrant la mise en œuvre des mécanismes de retour d'information**

D'après la déclaration de la ministre de la Culture de Mongolie, le cas fictif suivant illustre la manière dont les mécanismes de retour d'information inclusifs peuvent être mis en place dans la pratique afin de contribuer à la création de mécanismes qui autonomisent les femmes :

#### **► Être à l'écoute de toutes et tous**

Une enquête nationale a été menée en langues locales dans les régions rurales, ciblant spécifiquement les femmes artistes issues des communautés nomades. Lors des réunions en présentiel, les femmes ont eu la possibilité de partager leurs rôles, leurs aspirations et les obstacles auxquels elles sont confrontées dans la vie culturelle.

#### **► Suivre les progrès**

Le ministère de la Culture a réalisé un audit de genre des programmes de financement en lien avec le patrimoine culturel immatériel. L'audit a combiné des données quantitatives et des informations qualitatives, révélant une disparité importante : bien que les femmes représentaient 60 % des praticiennes de la culture, elles recevaient moins de 20 % des bourses et occupaient seulement 10 % des postes de direction.

#### **► Partager les résultats**

Les résultats de l'audit ont été publiés dans un rapport en ligne en libre accès et présentés lors de réunions avec les communautés locales. Ces présentations ont bénéficié d'une interprétation dans les langues locales et étaient accompagnées de récits visuels et de témoignages de femmes, mettant en lumière à la fois les difficultés et les réussites.

#### **► Apporter des améliorations grâce aux boucles de retour d'information**

En réponse aux résultats de l'audit, le ministère a revu ses politiques et mesures culturelles et a introduit un programme de mentorat pour les femmes occupant des postes de direction dans le domaine de la culture, a réservé des quotas de financement pour les projets menés par des femmes et a établi des mécanismes de reddition de compte avec les communautés nomades afin d'assurer le suivi et de réévaluer les progrès réalisés.

## ÉVALUATION ET COMMUNICATION

# ÉVALUATION ET COMMUNICATION

Les évaluations sont essentielles pour faire progresser l'égalité des genres, car elles renforcent la base de données probantes pour la prise de décision stratégique, améliorent la planification, assurent la responsabilisation institutionnelle quant aux engagements en matière de genre et facilitent l'acquisition et le partage des connaissances, ce qui assure l'amélioration continue et la répliquabilité.

Ainsi, les considérations en matière d'égalité des genres devraient être intégrées tout au long du processus d'évaluation, dans ses objectifs, sa méthodologie, sa mise en œuvre et la diffusion de ses résultats. Cela permet de déterminer si la politique culturelle répond de manière efficace aux différents besoins et priorités des femmes et des hommes. En outre, l'évaluation doit intégrer et analyser des données et des informations qualitatives et quantitatives afin d'évaluer l'impact de la politique sur les inégalités de genre.

### ACTION 1

## Évaluer l'impact transformateur de la politique culturelle sur l'égalité des genres

L'évaluation s'appuie sur le processus de suivi et analyse les changements résultant de la mise en œuvre de la politique culturelle. Cela implique de mesurer les résultats liés au genre et, surtout, d'examiner les changements structurels dans les pratiques culturelles, les valeurs, les attitudes et les dynamiques de pouvoir. Cette approche permet de mieux comprendre si la politique fait effectivement progresser l'égalité des genres au niveau systémique. Les étapes clés sont les suivantes<sup>45 46 47</sup> :

- + **Planifier et concevoir l'évaluation** pour évaluer de manière efficace les résultats et les changements en matière d'égalité des genres. La première étape consiste à définir l'objectif de l'évaluation, à la fois pour tirer des enseignements de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné et pour responsabiliser les institutions quant à leurs engagements en matière d'égalité des genres.

## ACTION 2

# Promouvoir le partage des connaissances pour reproduire les pratiques réussies



Le cadre de l'évaluation devrait inclure les indicateurs de genre identifiés durant la phase de conception. Une perspective de genre devrait être intégrée dans la méthodologie d'évaluation et dans les termes de référence de l'évaluation. En outre, des méthodes de consultation inclusives doivent être utilisées pour garantir que toutes les parties prenantes, en particulier les femmes issues de groupes sous-représentés ou vulnérables, ont la possibilité de participer et d'être entendues.

- + **Mener l'évaluation** en mettant clairement l'accent sur l'identification des changements réels en matière d'égalité des genres. Évaluer si la politique a permis d'améliorer l'accès, la participation, la représentation ou les attitudes à l'égard du genre au sein des secteurs culturels et créatifs. Si les données manquent, il convient d'utiliser des outils tels que les enquêtes ou les entretiens pour combler les lacunes en matière d'information et obtenir des renseignements plus approfondis sur les expériences vécues par les personnes. Lors de la rédaction du rapport d'évaluation, expliquez clairement comment les considérations de genre ont été intégrées tout au long du processus d'évaluation. Le rapport doit présenter des résultats fondés sur des preuves et offrir des recommandations exploitables pour renforcer l'égalité des genres dans les futures politiques et mesures culturelles.

Pour faire progresser l'égalité des genres, l'évaluation doit aller au-delà de la simple communication de résultats : elle doit servir à la fois de catalyseur et d'outil pour susciter un changement systémique. Cela signifie utiliser les résultats de l'évaluation pour éclairer l'élaboration des futures politiques, tout en promouvant la transparence et la responsabilisation tout au long du cycle politique. Cela implique les éléments suivants :

- + **Diffuser les résultats** : Partager le rapport d'évaluation avec les parties prenantes pertinentes et/ou le grand public, en soulignant les principales réalisations, telles que des évolutions dans les normes culturelles, la réduction des inégalités et une meilleure représentation et participation. Par exemple, les principaux résultats et les bonnes pratiques pourraient être partagés dans des rapports sur les progrès vers l'ODD 5 relatif à l'égalité des genres et pourraient aussi être repris dans les processus de rapports périodiques pour les Conventions de l'UNESCO relatives à la culture et les Examens nationaux volontaires. Une communication claire des résultats renforce la transparence, encourage l'appropriation et l'engagement et soutient une prise de décision éclairée.
- + **Promouvoir la répliquabilité des pratiques réussies pour plus d'égalité des genres dans et par la culture** : Identifier les mesures politiques et les interventions fructueuses susceptibles d'avoir un impact plus large. Faciliter leur adaptation dans des contextes culturels, institutionnels ou géographiques différents en les partageant à travers des guides, des études de cas et des orientations pratiques.
- + **Incorporer les leçons apprises dans les cycles de planification futurs** : Utiliser les résultats de l'évaluation pour affiner les politiques et mesures culturelles existantes et orienter la conception des nouvelles politiques, en veillant à ce qu'elles promeuvent de manière efficace l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Intégrer ce processus d'apprentissage itératif dans l'élaboration des politiques culturelles soutient l'amélioration continue et garantit que les politiques et mesures culturelles restent alignées sur l'évolution des dynamiques de genre et les contextes culturels.

Figure 5 • **Intégration de l'égalité des genres à toutes les étapes**



# 6

## APPEL À L'ACTION : PLACER L'ÉGALITÉ DES GENRES AU CŒUR DES POLITIQUES ET MESURES CULTURELLES

Bien que des avancées significatives aient été réalisées au cours des trente années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration de Beijing et son Programme d'action (1995) et du Plan d'action de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998), des inégalités structurelles et systémiques entre les genres persistent dans les secteurs culturels et créatifs.

La consultation thématique mondiale MONDIACULT 2025 sur l'égalité des genres a souligné le rôle crucial des politiques et des mesures culturelles dans l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, ainsi que l'urgence d'intégrer l'égalité des genres au cœur du plaidoyer mondial visant à établir un objectif autonome pour la culture dans l'agenda post-2030.

Placer l'égalité des genres au cœur de la politique culturelle, à travers des mesures intégrées et ciblées, permet non seulement de respecter nos engagements internationaux, mais aussi de renforcer le rôle influent de la culture dans la construction de sociétés inclusives, équitables et tournées vers l'avenir (**Figure 6**).

Dans ce contexte, **lutter contre les inégalités de genre dans les secteurs culturels et créatifs constitue une opportunité stratégique pour un changement durable et significatif.**

En identifiant et en répondant aux difficultés persistantes, telles que la discrimination et la violence de genre, les décideurs politiques peuvent construire des écosystèmes culturels plus inclusifs et dynamiques qui reflètent toute la diversité de la société.

**Cette approche se fonde sur les Conventions de l'UNESCO relatives à la culture, les engagements mondiaux et les valeurs partagées.** Faire progresser l'égalité des genres dans les politiques culturelles met en œuvre les cadres internationaux des droits humains et promeut la diversité culturelle, la cohésion sociale et la paix. Plus qu'une responsabilité, c'est une opportunité de diriger avec une vision et un objectif.

**Intégrer la dimension de genre est aussi un moteur d'innovation et de croissance.**

Des politiques et des mesures culturelles inclusives libèrent le potentiel créatif des voix sous-représentées, nourrissent le développement durable et renforcent la contribution des secteurs culturels et créatifs à l'économie et à la société.

**La culture façonne notre perception et notre engagement envers le monde de façon cruciale.**

Lorsqu'elles sont guidées par le prisme du genre, les politiques et mesures culturelles peuvent défier les stéréotypes, amplifier les voix et devenir des outils puissants pour faire progresser l'égalité des genres, non seulement dans les arts, mais dans tous les domaines de la vie publique.

# GENRE

Perspective de

Figure 6 • Exemple d'une politique culturelle avec et sans perspective de genre

## SANS PERSPECTIVE DE GENRE

### Objectif

Promouvoir l'expression artistique en soutenant la création et la diffusion d'œuvres artistiques de toutes les disciplines.

### Mécanismes

- + **Financement et soutien** : Allouer des ressources à un large éventail de disciplines artistiques, en veillant à un soutien équilibré entre les formes d'expression artistique établies et émergentes.
- + **Création de contenu** : Encourager le développement d'un contenu artistique diversifié en soutenant l'expérimentation, la collaboration interdisciplinaire et l'exploration de nouveaux formats et médias.
- + **Collecte de données** : Recueillir des données complètes sur la production artistique, la participation et la répartition des bourses entre les différentes disciplines.
- + **Suivi et évaluation** : Évaluer le succès en fonction de la production artistique, l'implication du public, l'impact culturel et la durabilité. Développer des indicateurs qui reflètent la vitalité et la portée des initiatives artistiques dans les différentes disciplines.

### Limites et risques

- + **Perpétuation des inégalités** : Les femmes artistes continuent d'être sous-représentées dans les grandes expositions, commissions et organes de décision.
- + **Manque de représentation inclusive** : Sans la perspective de genre, les récits artistiques risquent de marginaliser les femmes, conduisant à un paysage culturel biaisé et limité.
- + **Allocation des ressources biaisée** : Les mécanismes de financement et de soutien pourraient involontairement privilégier des disciplines ou des réseaux dominés par les hommes.

## AVEC PERSPECTIVE DE GENRE

### Objectif

Promouvoir l'expression artistique en soutenant la création et la diffusion d'œuvres artistiques diversifiées et inclusives, tout en assurant des opportunités équitables et en faisant progresser l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs.

### Mécanismes

- + **Financement et soutien** : Assurer une répartition équitable des ressources parmi un large éventail de disciplines artistiques, en veillant à ce que le soutien soit équilibré entre les formes d'expression artistiques établies et émergentes et en luttant contre les inégalités de genre, notamment en accordant la priorité au soutien des femmes artistes.
- + **Création de contenu** : Encourager le développement d'un contenu artistique diversifié en soutenant l'expérimentation, la collaboration interdisciplinaire et l'exploration de nouveaux formats et médias exempts de stéréotypes de genre, ainsi que des environnements créatifs sûrs.
- + **Collecte de données** : Recueillir des données complètes et désagrégées par sexe sur la production artistique, la participation et la répartition des bourses entre les différentes disciplines.
- + **Suivi et évaluation** : Évaluer le succès non seulement en fonction de la production artistique, l'implication du public, l'impact culturel et la durabilité, mais aussi au moyen d'indicateurs de genre. Il peut s'agir de la proportion de femmes dans les projets financés, aux postes de direction ou leur représentation dans les contenus. Veiller à ce que les cadres d'évaluation analysent les impacts quantitatifs et qualitatifs sur l'égalité des genres dans les secteurs culturels et créatifs.

### Impact

- + **Diversité accrue du contenu artistique** : Les voix de femmes dans toute leur diversité contribuent à un paysage culturel et social plus riche.
- + **Plus grande portée** : Des contenus diversifiés attirent un public plus large, ce qui peut accroître les revenus des créateurs et des institutions culturelles.
- + **Représentation équilibrée** : Participation plus équitable des femmes aux postes de direction, de production et artistiques.
- + **Création d'emplois et innovation** : Une production artistique inclusive stimule l'emploi et l'innovation dans les secteurs culturels et créatifs et améliore la valeur des activités culturelles.
- + **Bien-être** : Des secteurs culturels et créatifs sûrs, plus équitables et diversifiés améliorent le bien-être individuel et collectif.

# GUIDE POUR PASSER À L'ACTION

# ACTION

**Sur la base de ce qui précède, ce guide met en avant les étapes concrètes que les ministères de la Culture, les Conseils des arts et les autres décideurs de la politique culturelle aux niveaux national, régional et local peuvent prendre pour traduire en politiques et mesures culturelles efficaces les engagements en matière d'égalité des genres.**

Ce guide s'appuie sur les recommandations de la consultation thématique mondiale MONDIACULT 2025 intitulée « L'art pour toutes et tous au cœur des politiques culturelles de demain » qui s'est tenue à Paris le 13 mars 2025, lors de la Journée internationale des femmes, et qui a réuni des ministres de la Culture, des artistes et des experts en vue de définir les priorités pour promouvoir les femmes dans les secteurs culturels et créatifs, et d'appeler les pays à placer l'égalité des genres au cœur de leurs politiques et mesures culturelles par les actions suivantes :

- 1. Intégrer l'égalité des genres dans les politiques et mesures culturelles en tant que moteur de la transformation sociale**, et concevoir des politiques et mesures culturelles qui renforcent l'autonomie des femmes et des filles à créer et garantissent leur pleine participation à la vie culturelle.
- 2. Investir dans une collecte de données solide et développer un cadre de suivi qui connecte l'égalité des genres aux résultats des politiques culturelles.**
- 3. Protéger et promouvoir les femmes artistes et les professionnelles de la culture en danger dans les situations d'urgence.**
- 4. Développer des programmes complets pour soutenir l'accès des femmes à des rôles de direction dans la sphère culturelle**, en particulier dans les fonctions et secteurs culturels et créatifs où elles sont sous-représentées.
- 5. Accroître la visibilité du talent et des contributions des femmes dans le secteur culturel** pour faire évoluer et restaurer le récit sur le rôle des femmes dans la sauvegarde du patrimoine et le développement des industries culturelles et créatives.
- 6. Utiliser l'intelligence artificielle et les technologies numériques pour ouvrir de nouvelles voies innovantes permettant aux créatrices de contenu de produire et de distribuer leurs œuvres artistiques**, en garantissant une rémunération équitable et la protection de leurs droits de propriété intellectuelle tout en luttant activement contre le harcèlement en ligne et les préjugés de genre dans l'IA en ayant recours à des ensembles de données diversifiés et des équipes de développement inclusives.

**7. Garantir des infrastructures et des espaces sûrs et adaptés pour les femmes et les filles** dans les lieux culturels et d'exposition, en garantissant des espaces et des protocoles spécifiques pour les femmes créatrices et artistes.

**8. Promouvoir la sécurité et le bien-être dans les secteurs culturels** et mettre en œuvre des politiques et des mesures de tolérance zéro pour éliminer le harcèlement, la violence de genre et les abus dans les organisations et sur les lieux de travail culturels et créatifs, y compris dans l'environnement numérique.

**9. Reconnaître les industries culturelles et créatives en tant qu'alliées et agir pour éliminer la diffusion de stéréotypes, d'actes violents et d'images portant atteinte aux femmes et aux filles** et intégrer des approches d'éducation aux médias dans les programmes d'éducation artistique et culturelle, en fournissant aux filles et aux garçons des outils de réflexion critique pour identifier et remettre en question les représentations négatives des femmes dans les contenus culturels.

***Pour que l'égalité des genres devienne une réalité dans les espaces culturels, il faut des indicateurs mesurables, des technologies appropriées et un soutien financier spécifique.***

***Begoña Lasagabaster***

*Directrice de la Division pour l'égalité des genres, UNESCO*

FAIRE DE  
L'ÉGALITÉ DES  
GENRES  
une réalité dans la culture

# ANNEXE :

## PRINCIPAUX CONCEPTS ET DÉFINITIONS

**Cette annexe vise à fournir une compréhension claire des concepts et termes clés liés à l'égalité des genres et à l'inclusion dans les politiques culturelles. La définition de ces concepts vise à favoriser un langage commun entre les décideurs politiques, les praticiens et les autres parties prenantes pertinentes, cette compréhension commune étant essentielle pour promouvoir une communication, une collaboration et une mise en œuvre efficaces des politiques culturelles luttant contre les inégalités systémiques.**

À cette fin, les définitions présentées sont tirées ou alignées sur les glossaires établis par des sources faisant autorité dans le domaine de l'égalité des genres et de l'inclusion. Il s'agit notamment du *Glossaire de l'UNESCO: Comprendre les concepts relatifs à l'égalité des genres et à l'inclusion dans l'éducation* et le *Glossaire d'égalité de sexes d'ONU Femmes*.

- + Genre :** désigne les attributs sociaux et les opportunités associés au fait d'être un homme ou une femme, ainsi que les relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les relations entre les femmes et les relations entre les hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits et assimilés à travers les processus de socialisation. Ils sont liés à un contexte spécifique, ponctuel et variable. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il y a des différences et des inégalités existent entre femmes et hommes en ce qui concerne les responsabilités accordées, les activités exercées, l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci, ainsi que les opportunités de prise de décision. Le genre s'inscrit dans un contexte socioculturel plus vaste, à l'instar d'autres critères importants d'analyse socio-culturelle, en particulier la classe sociale, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique et l'âge.
- + Analyse de genre :** l'analyse de genre est un examen critique de la manière dont les différences liées aux rôles, activités, besoins, opportunités et droits et avantages attribués à chaque genre affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans une certaine situation ou certains contextes. L'analyse de genre examine les relations entre les femmes et les hommes, leur accès aux ressources, le contrôle des ressources et les contraintes auxquelles ils sont confrontés les uns par rapport aux autres. Une analyse de genre devrait être intégrée dans toutes les évaluations sectorielles ou analyses situationnelles pour s'assurer que les injustices et les inégalités fondées sur le genre ne sont pas exacerbées par les interventions, et que, dans la mesure du possible, une plus grande égalité et justice entre les genres sont promues.

- + Égalité des genres** (Égalité entre les femmes et les hommes) : fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités des femmes, des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront semblables, mais plutôt que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés femme ou homme. L'égalité des genres implique la prise en considération des intérêts, des besoins et des priorités des femmes au même titre que ceux des hommes, et la reconnaissance de la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des genres n'est pas un problème de femmes, mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes. L'égalité entre femmes et hommes est considérée à la fois comme une question de droits humains et une condition préalable, et un indicateur, d'un développement durable axé sur l'être humain.
- + Équité entre les genres**: la terminologie préférée au sein des Nations Unies est l'égalité des genres, plutôt que l'équité entre les genres. L'équité entre les genres implique un élément d'interprétation de la justice sociale, fondée généralement sur la tradition, la coutume, la religion ou la culture, ce qui porte souvent préjudice aux femmes. L'utilisation du terme « équité » pour la promotion de la condition féminine a été considérée comme inacceptable. À la conférence de Beijing de 1995, il a été convenu d'utiliser le terme « égalité ». Cette décision a été confirmée ultérieurement par le Comité de la CEDAW dans sa Recommandation générale 28.
- + Écart entre les genres** : désigne toute disparité relative à la condition ou position sociale entre filles et garçons et entre femmes et hommes. Le terme est souvent utilisé pour désigner un écart dans les salaires moyens des femmes et des hommes, « l'écart salarial entre les genres ». Toutefois, les écarts entre les genres peuvent se retrouver dans d'autres domaines, dont la participation et les opportunités économiques, sociales et culturelles, le niveau d'éducation, la santé et la survie ou encore l'autonomisation politique.
- + Intégration des questions de genre** : l'intégration des questions de genre est l'approche choisie par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour la réalisation de progrès en matière de droits des femmes et des filles, comme un sous-ensemble des droits humains auxquels se consacrent les Nations Unies. Il ne s'agit pas d'un but ou d'un objectif en soi. C'est une stratégie pour obtenir une plus grande égalité des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons. L'intégration d'une dimension de genre est un processus d'évaluation des incidences sur les femmes et les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'un processus visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politiques, économiques, culturels et sociaux de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister. L'objectif fondamental est d'atteindre l'égalité des genres.
- + Normes de genre** : Les normes de genre sont des idées sur comment les femmes et les hommes devraient être et agir. Nous assumons et apprenons ces « règles » tôt dans la vie. Ces normes établissent un cycle de vie de socialisation et de création de stéréotypes de genre. Autrement dit, les normes de genre sont des normes et des attentes auxquelles s'ajuste généralement l'identité de genre, dans le cadre propre à une société, à une culture et à une communauté donnée à ce moment précis.
- + Parité de genre** : La parité des genres est un autre terme pour une représentation égale des femmes et des hommes dans un domaine particulier, par exemple, la parité des genres dans les postes de direction ou l'enseignement supérieur. Les efforts engagés pour parvenir à la parité des genres (représentation égale) sont un élément essentiel de la réalisation de l'égalité des genres.

- + **Budgétisation sensible au genre :** la budgétisation sensible au genre ou BSG est une méthode pour déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques sont détournées ou se rapprochent de l'objectif de l'égalité des genres. Un budget sensible au genre n'est pas un budget séparé pour les femmes, mais un instrument d'analyse des affectations budgétaires, des dépenses publiques et de la fiscalité dans une perspective de genre et peut être utilisé ultérieurement pour plaider pour la réaffectation de postes budgétaires de manière à mieux répondre aux priorités des femmes et celles des hommes, les rendant, comme le nom l'indique, sensibles au genre.
- + **Approche ciblée sur le genre :** cette approche fait référence aux interventions qui se concentrent spécifiquement sur l'égalité des genres et sur l'autonomisation des femmes et des filles ou qui s'efforcent de « transformer » des relations de genre inégales entre les hommes et les femmes et dont l'objectif central est d'atteindre l'égalité des genres.
- + **Intersectionnalité :** concerne la manière dont différentes formes de discriminations et de désavantages s'additionnent et se superposent. Il peut y avoir des intersections entre des caractéristiques telles que le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le lieu de vie et le statut socio-économique, causant ainsi des désavantages et une marginalisation à plusieurs niveaux.
- + **Mesures temporaires spéciales :** désigne les actions visant à accélérer l'égalité de fait entre hommes et femmes qui sont susceptibles, à court terme, de favoriser les femmes. D'autres termes souvent utilisés pour se référer à de telles « mesures spéciales » au sens correctif, compensatoire et promotionnel sont les termes « action constructive », « action positive », « mesures positives », « discrimination à rebours » et « discrimination positive ». La Convention de la CEDAW (article 4, paragraphe 1) précise que « *l'adoption par les États parties de mesures temporaires spéciales visant à*

*accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes n'est pas considérée comme un acte de discrimination tel qu'il est défini dans la présente Convention, mais ne doit en aucune façon avoir pour conséquence le maintien de normes inégales ou distinctes ; ces mesures doivent être abrogées dès que les objectifs en matière d'égalité de chances et de traitement ont été atteints. »*

Le concept comporte trois parties :

- **Temporaire :** de telles mesures ne devraient pas être considérées comme nécessaires indéfiniment, même si leur caractère temporaire pourrait, en réalité, se traduire par une application de très longue durée. Les mesures temporaires spéciales doivent être suspendues lorsque leurs résultats souhaités ont été atteints et maintenus pendant quelque temps.
- **Spécial :** le terme « spécial », bien que conforme à la terminologie des droits de l'homme, doit aussi être expliqué en détail. Il est parfois utilisé pour présenter les femmes et d'autres groupes qui sont victimes de discriminations comme faibles, vulnérables et ayant besoin de « mesures spéciales » pour participer ou être compétitifs dans la société. Cependant le véritable sens de « spécial » dans la formulation de l'article 4, paragraphe 1 de la CEDAW, réside dans le fait qu'elles ont pour objectif de servir un but précis.
- **Mesures :** le terme « mesure » englobe un large éventail d'instruments, de politiques et de pratiques de caractère législatif, exécutif et administratif et d'autres instruments réglementaires comme les programmes de sensibilisation ou d'appui, l'allocation et/ou la réallocation de ressources, le traitement préférentiel, le recrutement ciblé, l'embauche et la promotion, des objectifs chiffrés assortis de délais et des systèmes de quotas. Le choix d'une « mesure » particulière sera fonction du contexte de l'application de l'article 4, paragraphe 1, et de l'objectif particulier qu'elle veut atteindre.

# RÉFÉRENCES

1. Freemuse, 2018, *Creativity Wronged: How Women's Right to Artistic Freedom is Denied and Marginalized*.
2. Organisation des Nations Unies, 2024, *Creative Economy Outlook 2024: Technical and statistical report*, Genève.
3. GDC, 2024, *2024 State of the Game Industry report*, San Francisco.
4. Bachtrack, 2025, *Des chiffres et des notes : les statistiques Bachtrack 2024 de la musique classique*.
5. The female: pressure Trouble Makers, 2024, *Facts 2024*.
6. Villarroya, A., 2022, « Égalité des genres : un pas en avant, deux pas en arrière », dans *Repenser les politiques en faveur de la créativité: la culture, un bien public mondial*, Paris.
7. Ibid.
8. OIT, 2024, *L'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement*, Genève.
9. Assemblée générale des Nations Unies, 2012, *Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels*, New York.
10. UNESCO, 2025, *Gender Equality at the Heart of Cultural Policies*, Paris.
11. Ibid.
12. Ell K. et Holland D., 2023, *Close the Gender Gap to Unlock Productivity Gains*, Moody's Analytics.
13. CNUCED, 2024, *Perspectives de l'économie créative 2024*, Genève.
14. OIT, 2019, *Au-delà du plafond de verre : Un réel besoin de femmes aux postes de direction*, Genève.
15. OMPI, 2018, *Les disparités hommes-femmes en matière d'innovation et de créativité*, Genève.
16. Romo, M., 2024, *Obstacles to Women's Creative Contributions to Culture*. US-China Education Review A, 14(4).
17. UNESCO, 2022, *The Tracker Culture & Public Policy | Focus on Culture and Gender. The Tracker Culture & Politiques publiques*, 18(30).
18. Ibid.
19. International Republican Institute, 2020, *Gender-Responsive Policymaking Handbook*, Washington.
20. UNESCO, WCCAE, 2024, *Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique*, Abou Dhabi.
21. Villarroya, A., 2022, « Égalité des genres : un pas en avant, deux pas en arrière », dans *Repenser les politiques en faveur de la créativité: la culture, un bien public mondial*, Paris.
22. UNESCO, 2023, *Guide méthodologique pour l'élaboration participative d'une loi sur le statut de l'artiste*, Paris.
23. Organisation des Nations Unies, 2025, *Orientations pour un langage inclusif en français*, New York.
24. Centre per la Igualtat i Recursos per a les Dones, 2017, *Manual sobre la incorporació de la perspectiva de gènere i mesures d'igualtat per a entitats*, Barcelone.
25. ONU Femmes, 2022, *Handbook on gender mainstreaming for gender equality results*, New York.
26. Chili, 2024, *Rapport périodique quadriennal sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.
27. Sarajevo Film Festival, 2025, « Sarajevo Film Festival takes a stand for gender equality in the film industry », article web.
28. N1, 2021, « Sarajevo Film Festival introduces Special Award for Promoting Gender Equality », article web.
29. UNIQA, 2025, « UNIQA SEE FUTURE Foundation, in cooperation with Sarajevo Film Festival and Slano Film Days, launched a programme to support female filmmakers », article web.
30. ONU Femmes, 2022, *Handbook on gender mainstreaming for gender equality results*, New York.
31. Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2025, *Gender-sensitive monitoring and evaluation. Glossary and thesaurus*, Vilnius.
32. ONU Femmes, 2022, *Handbook on gender mainstreaming for gender equality results*, New York.
33. Direcció de Serveis de Gènere i Politiques del Temps, et al., 2021, *La incorporació de la perspectiva de gènere en plans i programes. Quaderns metodològics feministes*, 5, Barcelona.
34. Pérou, 2024, *Rapport périodique quadriennal sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.
35. Conseil des ressources humaines du secteur culturel, 2021, *Milieux de travail respectueux dans les arts*, Ottawa.
36. Brésil, 2024, *Rapport périodique quadriennal sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.
37. INAMU, 2025, *Ley de cupo: normativas*, Buenos Aires.
38. UNESCO, 2022, *The Tracker Culture & Public Policy | Focus on Culture and Gender. The Tracker Culture & Politiques publiques*, 18(30).
39. UNESCO, 2023, « Valoriser les expertes africaines du patrimoine mondial : le programme de mentorat de l'UNESCO organise une réunion en ligne avec 8 mentorées », article web.

40. Ajuntament de Barcelona, 2025, *Concilia Cultura*, Barcelone.
41. Conseil de l'Europe, 2018, *Gender Mainstreaming Toolkit for Co-operation Projects*, Strasbourg.
42. Ibid.
43. Direcció de Serveis de Gènere i Polítiques del Temps, et al., 2022, *Incorporació de la perspectiva de gènere en plans i programes*, Barcelone.
44. ONU Femmes, 2022, *Handbook on gender mainstreaming for gender equality results*, New York.
45. ONU Femmes, 2015, *Gestion des évaluations sensibles au genre : Manuel d'évaluation*, New York.
46. Centre per la Igualtat i Recursos per a les Dones, 2017, *Manual sobre la incorporació de la perspectiva de gènere i mesures d'igualtat per a entitats*, Barcelone.
47. ONU Femmes, 2022, *Handbook on gender mainstreaming for gender equality results*, New York.

# À PROPOS DES AUTRICES

**Anna Villarroya** est professeure associée au département d'économie et directrice du Centre de recherche en information, communication et culture de l'Université de Barcelone. Ses principaux axes de recherche portent sur les politiques culturelles, le genre et la culture, les marchés du travail des artistes et la participation culturelle.

Elle est actuellement présidente de l'Association européenne des chercheurs en culture (réseau ERICarts) et a largement publié dans des revues internationales telles que *European Journal of Cultural Studies*, *European Journal of Women's Studies*, *Journal of Cultural Economics*, *The Journal of Arts Management, Law, and Society*, *Creative Industries Journal* et *International Journal of Cultural Policy*, entre autres.

Anna Villarroya est également rédactrice en chef de *l'European Journal of Cultural Management and Policy*. Au-delà du milieu académique, elle a mis son expertise au service de nombreuses organisations internationales (dont l'UNESCO, CGLU, le Conseil de l'Europe et ERICarts), ainsi que d'institutions nationales telles que le ministère espagnol de la Culture, le département catalan de la Culture et l'Observatoire social « la Caixa ».

**Berta Ollé** est professionnelle de l'information et de la documentation, basée à Barcelone. Elle est diplômée en information et documentation de l'Université de Barcelone et prépare actuellement un master en archivistique et gouvernance de l'information à l'Université autonome de Barcelone.

Depuis 2020, elle a travaillé sur des projets liés à la gestion d'archives et de bibliothèques, aux dépôts institutionnels, à la curation de contenus et au soutien à la recherche dans des institutions telles que le Consortium d'éducation de Barcelone, l'Université Pompeu Fabra, l'Université polytechnique de Catalogne et la Fondation Bosch i Gimpera.

Berta Ollé a également contribué à des projets de recherche sur les politiques culturelles et le genre dans la culture, et a co-rédigé plusieurs bulletins thématiques et rapports statistiques publiés par le département catalan de la Culture.



# LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS

## Guide pour intégrer l'égalité des genres dans l'élaboration des politiques

Les inégalités de genre demeurent profondément enracinées dans les secteurs culturels et créatifs.

En réponse à ce défi pressant, l'UNESCO a élaboré ce guide pratique afin de donner aux responsables politiques les moyens de faire des politiques culturelles un levier pour l'égalité des genres.

Que vous soyez responsable politique au niveau national, régional ou municipal, ou que vous travailliez dans une institution culturelle – comme un musée, un site du patrimoine ou un centre culturel –, si vous participez à la conception ou à la révision de politiques ou de stratégies culturelles, ce guide est fait pour vous.

Il s'agit de la première ressource de ce type à proposer des orientations étape par étape pour intégrer l'égalité des genres dans les politiques culturelles, contribuant ainsi à garantir que personne ne soit exclu de la vie culturelle.

Parce que la culture a besoin de l'égalité des genres pour prospérer – et que l'égalité des genres ne peut être pleinement atteinte sans la culture – ce guide est votre feuille de route pour activer le pouvoir transformateur de la culture en tant que bien public mondial. Pour toutes et tous.

### RESTEZ EN CONTACT

[gender.equality@unesco.org](mailto:gender.equality@unesco.org)

[www.unesco.org/gender-equality](http://www.unesco.org/gender-equality)

[culture.forum@unesco.org](mailto:culture.forum@unesco.org)

[www.unesco.org/fr/culture](http://www.unesco.org/fr/culture)



# unesco

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNESCO

Division pour  
l'égalité des genres

Secteur de la culture

